angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 21 AVRIL 2011

*****

COMPTE RENDU

Papier Recyclé

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
	Finances	
1	BUDGET PRIMITIF 2011. - DEL-2011-85	5
N°	***AUTRES DOSSIERS***	***PAGES***
	Finances	
2	FIXATION DES TAUX DE FISCALITE "MENAGES" POUR L'EXERCICE 2011. - DEL-2011-86	35
3	FIXATION DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR L'EXERCICE 2011. - DEL-2011-87	38
	Pôle Gare +	
	PRESENTATION DU 1ER PROJET D'IMMEUBLES TERTIAIRES	54
	Administration Générale	
4	SOCIETE LE VAL DE LOIRE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - DEL-2011-88	57
	Tourisme	
5	AUTORISATION DE DEPOT EN PREFECTURE D'UN DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME D'ANGERS LOIRE METROPOLE - DEL-2011-89	58
6	AUTORISATION DE DEPOT EN PREFECTURE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE D'ANGERS EN COMMUNE TOURISTIQUE - DEL-2011-90	59
	Emploi et Insertion	
7	MAISON DE L'EMPLOI D'ANGERS - CONVENTION QUADRIENNALE - DEL-2011-91	59
8	MISSION LOCALE ANGEVINE - CONVENTION - ANNEE 2011 - DEL-2011-92	60
9	STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2011- CONVENTION - DEL-2011-93	62
10	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDES (FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE) - CONVENTION TRIENNALE - DEL-2011-94	65
11	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION ET FINANCEMENT D'ANJOU DOMICILE - DEL-2011-95	66

	Développement économique	
12	AMÉNAGEMENT - PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE D'ANGERS/LA MEMBROLLE - SECTEUR DE LA CHEVALLERIE - EXTENSION - DÉCLARATION DE PROJET - MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DIRECTEUR - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME NORD OUEST. - DEL-2011-96	67
	Gestion des Déchets	
13	TRI VALORISATION - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES POUR LES HABITANTS D'ANGERS LOIRE METROPOLE - CONVENTION AVEC ECO EMBALLAGES - DEL-2011-97	69
	Ressources Humaines	
14	ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION - DEL-2011-98	70

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du jeudi 21 avril 2011

L'an deux mille onze, le 21 avril à 19 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 15 avril 2011, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président, assisté de M. Daniel RAOUL, M. Jean-Louis GASCOIN, M. Marc GOUA, M. André DESPAGNET, M. Dominique SERVANT, M. Daniel LOISEAU, M. Jean-Luc ROTUREAU, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU (départ 20h20), M. Gilles MAHE, M. Frédéric BEATSE, M. Didier ROISNE, M. Luc BELOT, M. Jean-François JEANNETEAU, Mme Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, M. Bernard WITASSE, Mme Jeannick BODIN, M. Joël BIGOT, M. Philippe BODARD, Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :, M. Max BORDE, Mme Martine BLEGENT, M. Jacques CHAMBRIER, M. Daniel CLEMENT, M. Christian COUVERCELLE, Mme Bernadette COIFFARD (départ 20h30), M. Laurent DAMOUR, M. Jean-Claude GASCOIN, M. Jean-Pierre HEBE, M. Marcel MAUGEAIS, M. Bernard MICHEL, Mme Catherine PINON, M. Joseph SEPTANS, M. Bruno RICHOU, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Jean-Claude BACHELOT, M. Bruno BARON, Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BOUTHERIN, M. Jean-Claude BOYER, M. Eric BRETAULT, Mme Sophie BRIAND-BOUCHER, Mme Annette BRUYERE, M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Christian CAZAUBA, M. Jean-Pierre CHAUVELON, Mme Marie-Claude COGNE, M. Daniel DIMICOLI, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL, M. Laurent GERAULT(départ 20h20), M. François GERNIGON, Mme Géraldine GUYON, Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT (départ 20h), M. Philippe JOLY(départ 20h), M. Pierre LAUGERY, M. Romain LAVEAU, M. Gérard NUSSMANN, Mme Rachel ORON, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marianne PRODHOMME, Mme Monique RAMOGNINO, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Renée SOLE, M. Mamadou SYLLA, M. Thierry TASTARD, Mme Rose-Marie VERON, Mme Isabelle VERON-JAMIN

M. Philippe TEISSIER : suppléant de M. André MARCHAND

ETAIENT EXCUSEES : M. Marc LAFFINEUR, M. Dominique DELAUNAY, M. Claude GENEVAISE, M. André MARCHAND, M. Beaudouin AUBRET, Mme Arlette AVRILLON, M. Gilles ERNOULT, M. Fabrice GIRAUDY, M. Gilles GROUSSARD, M Michel HOUDBINE, M. Gérard LE SOLLIEC, Mme Michelle MOREAU, M. Jacques MOTTEAU, Mme Sabine OBERTI, Mme Olivia TAMBOU, Mme Solange THOMAZEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Bernadette CAILLARD HUMEAU a donné pouvoir à M. Frédéric BEASTE à partir de 20h20
M. Dominique DELAUNAY a donné pouvoir à Mme Martine BLEGENT
M. Claude GENEVAISE a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Bernadette COIFFARD a donné son pouvoir à Mme Catherine PINON à partie de 20h30
M. Beaudouin AUBRET a donné pouvoir à Mme Rachel ORON
Mme Arlette AVRILLON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Gilles ERNOULT a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
M. Laurent GERAULT a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI à partir de 20h20
M. Fabrice GIRAUDI a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROTUREAU
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Marie-Claude COGNE
M. Michel HOUDBINE a donné pouvoir à M. Jean-Claude BACHELOT
Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT a donné pouvoir à M. Eric BRETAULT à partir de 20h
M. Philippe JOLY a donné pouvoir à M. Bernard WITASSE à partir de 20h
M. Gérard LE SOLLIEC a donné pouvoir à M. Philippe BODARD
M. Jacques MOTTEAU a donné pouvoir à M. Daniel RAOUL
Mme Sabine OBERTI a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI
Mme Solange THOMAZEAU a donné pouvoir à Mme Renée SOLE
Mme Olivia TAMBOU a donné pouvoir à Mme Marie-Thé TONDUT

Le conseil de communauté a désigné M. François GERNIGON, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 22 avril 2011.

Claude Genevaise, excusé, donne son pouvoir à François GERNIGON que j'ai le plaisir d'accueillir ce soir en tant que nouveau conseiller communautaire puisqu'il remplace Patrice MANGEARD qui a démissionné. En notre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue !

Applaudissements

Si vous voulez dire un mot, vous en avez le droit. C'est le privilège du nouvel arrivant.

François GERNIGON – Je vous remercie de votre aimable accueil.

Effectivement, je remplace Patrice MANGEARD qui a démissionné récemment de son poste sur Saint-Sylvain. Moi-même, je suis adjoint aux finances sur Saint-Sylvain depuis 2001. Je suis donc très heureux d'être avec vous ce soir. Merci.

M. LE PRESIDENT – Cela tombe bien !

***

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

M. LE PRESIDENT - Je propose que M. François GERNIGON soit notre secrétaire de séance, s'il en est d'accord ? ... Merci.
M. François GERNIGON est désigné secrétaire de séance.

***

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues,

Nous arrivons à la fin du "marathon" d'avril durant lequel se succèdent en rafale les commissions et les Conseils municipaux de chaque commune auxquels s'ajoutent les commissions et les Conseils communautaires consacrés aux orientations budgétaires ce qui n'est pas une mince affaire !

Personnellement, ce rythme effréné m'a plutôt remis en forme. Je ne suis pas fatigué du tout ! Hier soir, j'ai regretté, comme bon nombre d'entre vous sans doute, que l'équipe de football d'Angers ait perdu 3 à 1 la possibilité d'aller au stade de France à Paris. Ils n'ont pas toujours été servis par la chance et de temps en temps, on peut dire qu'ils étaient un peu surclassés par le Paris Saint Germain mais je trouve qu'ils ont bien joué et je suis très fier du SCO qui s'est bien battu. C'est mon analyse de l'extérieur, et je dois dire que c'était un beau match.

Mardi soir, dans le cadre des projets de territoire, nous avons aussi dévoilé notre marque de territoire et son code. Nous avons donc franchi une nouvelle étape pour le développement d'Angers Loire Métropole. Et ce soir, vous avez sur table un document important intitulé "Ambassadeurs d'Angers Loire Valley" avec la possibilité de vous inscrire et une clé USB qui vous donne des codes de couleur. Je vous demande d'en faire partie et d'intégrer, si vous le pouvez, sur vos papiers, pour votre communication le fait que c'est *Angers Loire Valley, la vie en grand.* Bien entendu, cela concerne toute notre métropole. Je vous demande, si vous le voulez bien, d'y participer. Vous avez un dossier de presse à cet effet et un petit losange très utile pour nettoyer les téléphones mobiles. Il est très important d'avoir une marque de territoire dans la mesure où la compétition entre les territoires devient de plus en plus féroce et pour que les gens se décident à prendre en compte notre territoire, ils doivent savoir au moins où il se situe.

Certes il vaut mieux regarder devant soi que dans le rétroviseur, mais n'oublions pas non plus qu'il est dangereux de sauter du train en marche pour atterrir. C'est ainsi que cette semaine, nous avons inauguré avec bonheur l'usine de retraitement de la Baumette que je qualifierai de remarquable, et que nous sommes en route pour finir le tramway.

Si nous voulons conserver ce dynamisme que nous avons toujours eu, il est extrêmement important de ne pas nous arrêter dans notre développement. Effectivement, ce développement est fragile mais il est porté et soutenu par l'effort de la Collectivité. Comme nous en avons débattu lors du débat d'orientations budgétaires, je vous proposerai ce soir que les Angevins participent, eux aussi, financièrement au recours maîtrisé à la fiscalité. C'est un effort partagé avec la Collectivité. C'est un effort qui prépare l'avenir d'Angers Loire Métropole au travers des grands projets que nous avons. C'est un effort qui conforte également le rôle de service public et la redistribution au service de la solidarité.

Le budget primitif qu'André DESPAGNET va vous présenter dans quelques instants, est la déclinaison parfaitement fidèle de ce que nous avons présenté au DOB (Débat d'Orientation Budgétaires).

Par ailleurs, lors du dernier Conseil, je vous ai dit que nous pouvions avoir de bonnes nouvelles concernant le pôle Gare+. Aujourd'hui, voici du concret avec le premier projet sur le site que nous avons appelé "Auguste Gautier" (la "SERNAM", ce n'était pas suffisamment porteur) que Daniel LOISEAU vous présentera tout à l'heure. D'ores et déjà, sachez que nous avons signé avec le groupe rennais, GIBOIRE, un dossier très intéressant pour notre agglomération et ce, à deux titres : d'une part, parce que cela va être un projet significatif pour la métropole et d'autre part, parce que GIBOIRE a décidé de s'implanter à Angers et que contrairement aux autres promoteurs, il ne demande pas que 50 % des bureaux soient déjà vendus, il construit des immeubles "en blanc", c'est-à-dire qu'il les vend après ou pendant leur construction. C'est une preuve de confiance dans l'avenir de notre agglomération et un contrepoids important à ce budget primitif. La confiance de l'extérieur doit nous conforter dans la confiance de l'intérieur.

Merci mes chers collègues.

Si personne ne souhaite intervenir, je vais passer la parole à André DESPAGNET.

André DESPAGNET – Merci M. le Président.

Compte tenu que lors du débat d'orientations budgétaires, nous étions allés dans les détails des différents budgets, aujourd'hui je pense que nous pourrons aller plus vite et dans ce domaine-là, je vous demande de me faire confiance !

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2011-85

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2011.

Rapporteur : M. André DESPAGNET
Le Conseil de Communauté,

La présentation du budget primitif de l'exercice 2011 comporte une présentation de l'ensemble des budgets (budget général) suivie de celle de chaque budget.

→ BUDGET GENERAL

Après les grands chantiers vient le temps de l'exploitation des nouveaux équipements et du maintien des équilibres financiers. Le budget 2011 correspond à ce stade du cycle d'investissement avec :

- La mise en service de la première ligne de tramway au mois de juin 2011,
- L'exploitation de Biopôle depuis le début de l'année,
- La clôture progressive des grands chantiers avec un investissement en baisse par rapport à 2010,
- Des charges de fonctionnement en diminution en ce qui concerne le fonctionnement des services et en hausse pour les contrats d'exploitation,
- Un besoin de financement supplémentaire de 10 M€ dans un environnement fiscal largement modifié par la réforme de la taxe professionnelle.

Les montants du budget primitif sont conformes aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil du 7 avril :

Balance Générale 2011 (en mouvements réels)

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Total
Recettes	121 736	23 920	19 057	30 021	1 354	53 575	249 663
Dépenses	102 945	17 405	12 825	23 925	1 217	40 804	199 121
Autofinancement brut	18 791	6 515	6 232	6 096	137	12 771	50 542
Annuité (C+I)	7 516	2 395	2 405	4 272	0	10 650	27 238
Autofinancement net	11 275	4 120	3 827	1 824	137	2 121	23 304

Investissement

Dépenses Equipement	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
TOTAL DEPENSES	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
Recettes d'investissement	37 664	1 437	5 646	12 143	215	95 905	153 010
Autofinancement	11 275	4 120	3 827	1 824	137	2 121	23 304
TOTAL RECETTES	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
Pour INFO Gestion de Trésorerie - OCLT	5 725	6 405	105	6 712	0	0	18 947

De manière agrégée, les principaux postes de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- **Les principaux postes de dépense :**

	BP 2010	BP 2011
Dépenses d'équipement et fonds de concours	244,7 M€	176,3 M€
Subventions et contingents	24,3 M€	30,9 M€
Annuités de la dette	21,2 M€	27,2 M€
Dotations communautaires	48,3 M€	48,5 M€
Délégations de service public	32,1 M€	41,8 M€
Charges de personnel (compte 64)	28,2 M€	29,1 M€
Remboursement de fiscalité	8,9 M€	8,7 M€
Charges de fonctionnement des services	45,8 M€	40,1 M€
Ouverture de crédit long terme	9,8 M€	19,0 M€

- **Le financement est assuré par :**

	BP 2010	BP 2011
Subventions et restitutions de TVA	42,0 M€	39,6 M€
Produit de T.E.O.M.	24,6 M€	25,1 M€
Produit de versement transport	39,0 M€	40,0 M€
Produit de T.P.U. – Compensation Relais	60,0 M€	72,5 M€
Recettes diverses *(reventes de patrimoine immobilier, et participations)*	20,3 M€	24,8 M€
Des Emprunts	137,9 M€	109,2 M€
Dotations de l'Etat et compensations fiscales	37,2 M€	37,8 M€
Produits d'Exploitation	53,8 M€	53,6 M€
Ouverture de crédit long terme	9,8 M€	19,0 M€

L'encours de dette suit sa progression au fur et à mesure des réalisations pour atteindre 339,3 M€ au 1er janvier 2011 :

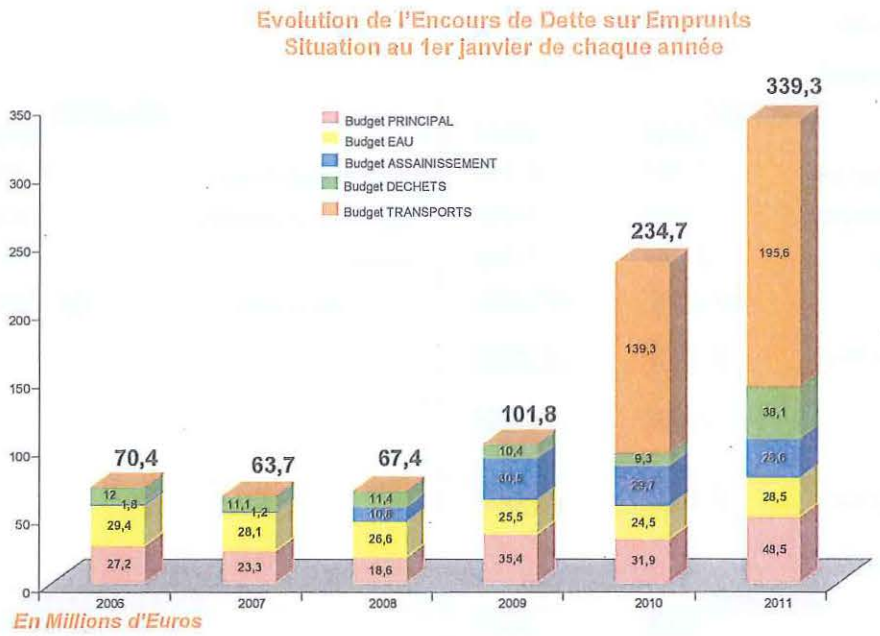

Les annuités de la dette s'élèvent à 27.2 M€ dont 25.7 M€ concernent la dette liée aux emprunts bancaires. 109 M€ d'emprunts nouveaux assureront l'équilibre des sections d'investissement.

→ BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget assainissement :

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	3 293	3 437
Gestion station d'épurat.	4 265	4 246
Redevance Pollution	2 300	2 300
Fonct. du service	3 123	2 842
Sous total	*12 981*	*12 825*
Autofinancement Brut	*5 844*	*6 232*
Annuité (C+I) (Hors OCLT)	2 463	2 405
Autofinancement net	*3 381*	*3 827*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	15 387	15 710
Autres	1 138	1 047
Redevance Pollution	*2 300*	*2 300*
Subv. à recevoir	0	0
Sous total	*18 825*	*19 057*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	16 090	9 473
Total	*16 090*	*9 473*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 381	3 827
Subventions	5 744	4 572
Emprunts (Hors OCLT)	6 965	1 074
Total	*16 090*	*9 473*

Il s'agit d'un budget stable en 2011 qui voit même ses dépenses de fonctionnement baisser légèrement. L'augmentation de la redevance assainissement permet d'améliorer l'autofinancement et de limiter le recours à l'emprunt.

La rénovation de la station de dépollution de la Baumette arrive à son terme (3.3 M€) et l'enveloppe d'investissement totalise 9.4 M€.

- **Budget eau :**

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	5 721	5 773
Revers. redev. Pollution	3 900	3 900
Fonct. du service	8 357	7 732
Sous total	*17 978*	*17 405*
Autofinancement Brut	*5 749*	*6 515*
Annuité (C+I) *(Hors OCLT)*	2 082	2 395
Autofinancement net	*3 667*	*4 120*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	19 367	19 562
Redevance pollution	3 900	3 900
Autres	460	458
Sous total	*23 727*	*23 920*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	9 716	5 557
Total	*9 716*	*5 557*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 667	4 120
Subventions	1 050	1 300
Emprunts	4 999	137
Total	*9 716*	*5 557*

Tendances identiques pour le budget eau : maîtrise des dépenses (+ 0.9% pour les charges de personnel, - 7.5% pour le fonctionnement du service) et hausse modérée des produits (+1% pour les ventes d'eau).

Les 5.5 M€ de dépenses d'équipement s'équilibrent avec l'autofinancement et les subventions.

- **Tarifs eau-assainissement :**

A 3.05 € TTC le m^3, l'eau distribuée par l'Agglomération reste moins chère que dans bien d'autres agglomérations. L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement a rendu public fin 2010 une étude portant sur un large échantillon de collectivités. Le prix du m^3 en 2008 pour une consommation type de 120 m^3 y ressort au prix de 3.39 € pour la France entière et à 3.30 € en Maine et Loire.

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	6 685	6 776
Contrat exploitation	10 571	12 891
Fonct. du service	4 648	4 258
Sous total	*21 904*	*23 925*
Autofinancement Brut	*8 356*	*6 096*
Annuité (C+I) *(Hors OCLT)*	2 530	4 272
Autofinancement net	*5 826*	*1 824*

dt 1 195 K€ Nx emprunts 2011 : Base 20 M€

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	3 702	3 134
T.E.O.M	24 574	*25 095*
Subv. à recevoir	1 878	1 689
Autres	106	103
Sous total	*30 260*	*30 021*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	31 939	13 967
Total	*31 939*	*13 967*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	5 826	1 824
Subv. + Rembt TVA	5 613	*9 765*
Emprunts	20 500	*2 378*
Total	*31 939*	*13 967*

Le budget déchets est impacté par le développement de Biopôle : la dette augmente (les annuités passent de 2.5 à 4.3 M€) et la contribution d'exploitation se hausse à 12.9 M€ (10.6 en 2010) du fait du maintien de l'exploitation de l'usine de la Roseraie sur les premiers mois de l'année durant le démarrage du nouveau site.

En revanche, les dépenses propres au fonctionnement de la direction se limitent à + 1.4% pour les charges de personnel et régressent de 8% pour les charges de fonctionnement courantes.

En recettes, la hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau de l'inflation ne compense pas la perte des recettes liées à la vente de chaleur de l'usine de la Roseraie.

L'épargne nette est inférieure à 2 M€ mais le niveau élevé des recettes d'investissement « subventions et remboursement de TVA » (9.7 M€) couvre une bonne partie des dépenses d'équipement à près de 14 M€.

Le maintien en 2011 des taux de TEOM de 2010 limite la progression de la taxe à hauteur de la revalorisation règlementaire des bases de 2%. L'écart reste fort avec la moyenne nationale : le produit de TEOM versé à ALM en 2011 sera de 93 € par habitant contre 102 € pour la France entière en 2010 *(source DGCL nov. 2010)*.

→ BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Transports URBAINS	**35 102**	**39 553**
DSP KEOLIS Angers	29 500	33 500
DSP KEOLIS Val de Maine	900	840
Restitution de Fiscalité	2 190	1 920
Subv. Equipement	1 000	1 000
Mainten. Entretien plateforme	91	800
Fonct. Service Transports	1 421	1 493
TRAMWAY	**1 491**	**1 251**
dont : Subventions et Indemnisations	670	490
TOTAL	36 593	40 804
Autofinancement Brut	*10 909*	*12 771*
Annuité (C+I)	7 100	10 650
Autofinancement net	*3 809*	*2 121*

RECETTES	2010	2011
Transports URBAINS	**32 502**	**38 175**
Versement Transports	24 000	24 600
DGD Transp. Scolaires	2 060	2 060
Particip. des Collectivités	6 431	11 431 *
Autres	11	84
TRAMWAY	**15 000**	**15 400**
V.T.	15 000	15 400
TOTAL	47 502	53 575

* = (6 431 dont 3 662 ALM et 2 769 Communes) + (5 000 ALM)

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Transports URBAINS + CTT	6 034	7 120
TRAMWAY	126 000	90 906
Total	*132 034*	*98 026*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 809	2 121
Recettes Invest.	128 225	95 905
Total	*132 034*	*98 026*

Le budget transport connaît en 2011 une situation nouvelle qui peut se résumer ainsi :

- augmentation des annuités de la dette à 10.6 M€ consécutive aux emprunts contractés pour la première ligne de tramway,
- poussée logique de la contribution forfaitaire versée à l'exploitant du réseau à la fois pour l'exploitation de la ligne de tramway, la maintenance des équipements et la réorganisation du réseau de bus,

- participation supplémentaire du budget principal de 5 M€ pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les autres postes de dépense de fonctionnement sont à peu près stables hormis la ligne de maintenance de la plateforme du tramway pour 800 000 € qui sera gérée directement par les collectivités.

Le versement transport assis sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 9 salariés se maintient ces deux dernières années à près de 41 M€ dans la dynamique des grands chantiers présents sur notre agglomération. Le choix a été fait d'inscrire 40 M€ au budget primitif, certains de ces chantiers arrivant à leur terme.

Ces prévisions permettent d'envisager un autofinancement net de 2.1 M€, un niveau d'ores et déjà insuffisant pour assurer de façon durable le financement des investissements théoriques nécessaires au renouvellement des bus et à l'entretien des équipements.

L'investissement du budget transport est en réduction (98 M€ après 132 M€ en 2010) avec a dernière importante tranche de travaux du tramway avec 91 M€.

→ BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Contrat d'exploitation	480	490
Subv. d'Investissement	120	120
Autres	417	227
Subv. Except. Fct (ligne)	190	380
Sous total	*1 207*	*1 217*
Autofinancement Brut	*335*	*137*
Annuité (C+I)	0	0
Autofinancement net	*335*	*137*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	202	14
Subv. à recevoir	1 200	1 200
Cession immobilisation	140	140
Sous total	*1 542*	*1 354*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	352	352
Total	*352*	*352*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	335	137
Rembt T.V.A.	17	20
Emprunts	0	195
Total	*352*	*352*

Ce budget connaît peu d'évolution par rapport à 2010 : la contribution versée au gestionnaire de l'aéroport est actualisée, les dépenses d'investissement sont identiques et le principe de maintenir la participation du budget principal à 1.2 M€ en recette est strictement appliqué.

Les variations sur le poste « autres » en dépense et « produits d'exploitation » en recette concernaient en 2010 un droit dit « de sortie » de 200 000 €.

→ BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	11 527	12 411
Subv. fonctionnement	5 173	5 834
SDIS	12 581	12 718
Dot. Compensation	38 343	38 185
Dot. Solidarité	10 000	10 350
Fonct. Services	13 562	12 854
Subv. Exception. (budgets annexes et SPIC)	5 768	10 593
Sous total	*96 954*	*102 945*
Autofinancement Brut	*10 824*	*18 791*
Annuité (C+I) (Hors OCLT : 5 725 K€)	7 009	7 516
		dt 1 219 K€ Nx emprunts 2011 : Base 25 M€
Autofinancement net	*3 815*	*11 275*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	8 192	8 545
Fiscalité	*60 000*	*62 500*
Alloc. Compens.	1 600	2 410
D.G.F	35 636	35 400
Autres (dt T. Séjour + A. Comp.)	856	1 002
Subv. à recevoir	1 494	1 879
Fiscalité additionnelle		10 000
Sous total	*107 778*	*121 736*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	33 011	27 217
Fonds de concours	21 555	21 722
Total	*54 566*	*48 939*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 815	11 275
Subv. + TVA + Cessions	8 751	8 464
Emprunts	42 000	29 200
Total	*54 566*	*48 939*

Le budget principal assure à la fois l'équilibre des budgets annexes (sauf déchets, eau et assainissement) et le financement de nombreuses compétences de notre Agglomération. En 2011, il doit donc faire face à la fois :

- au besoin de financement supplémentaire du budget transport pour un montant de 5 M€,
- au programme d'investissement qui se monte cette année encore à près de 50 M€
- et à l'évolution des charges de fonctionnement.

La fiscalité :

Ces charges nouvelles interviennent dans un contexte national incertain : la réforme de la taxe professionnelle brouille les cartes, les bases des nouveaux impôts sont restées indisponibles jusqu'à la mi-avril, la dotation globale de fonctionnement est gelée en valeur jusqu'en 2013.

Le recours à la fiscalité s'avère indispensable pour le budget 2011 :

- pour les entreprises, le taux de Cotisation foncière des entreprises est proposé en augmentation de 3.4%,
- pour les ménages, les trois taxes ménages (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) doivent dégager un produit supplémentaire de 10 M€.

Ces dispositions sont conformes aux estimations sur lesquelles nous travaillons depuis plusieurs mois. La baisse contrainte du taux de taxe professionnelle en 2007 a privé l'Agglomération de 7.5 M€ par an et un niveau d'investissement conforme à une métropole dynamique nécessitait des produits supplémentaires.

Le fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement franchissent la barre des 100 M€ avec un montant de 102.9 M€. Hors participation supplémentaire de 5 M€ au budget transport, l'évolution se limiterait cependant à 1% entre 2011 et 2010.

Le PLIE (plan local pour l'insertion et l'économie) change de structure juridique et ses dépenses deviennent une subvention de 490 000 €. La comparaison poste à poste devient donc difficile en ce qui concerne les subventions et les charges de fonctionnement des services. Cumulés, ils enregistrent malgré tout une légère baisse.

L'évolution des dépenses de personnel à 12.4 M€ traduit pour partie le renforcement de la direction de l'économie et de l'emploi et un effort particulier en direction des emplois aidés. En dehors de ces facteurs, l'augmentation aurait été de 3.7%.

La dotation de solidarité communautaire en faveur des communes s'accroît de 350 000 €.

En recettes, la fiscalité et la DGF font l'objet de montants provisoires dans l'attente par les services de l'Etat des notifications définitives. Qui plus est, la réforme de la taxe professionnelle a des impacts sur la DGF et sur les dépenses de fonctionnement (en cas de reversement à un fonds national : le FNGIR). Or fiscalité additionnelle, le produit fiscal attendu a été calculé sur la base du produit perçu en 2010 augmenté de l'évolution règlementaire des bases de 2% et du produit de CFE supplémentaire.

Les annuités d'emprunt progressent de 500 000 € dans l'hypothèse de 25 M€ d'emprunts nouveaux en 2011.

- **L'investissement :**

En légère diminution par rapport à 2010, l'investissement reste soutenu avec 48.9 M€ de dépenses d'équipement et de fonds de concours.

Les principales opérations concernent la Cité scolaire des hauts de St Aubin pour 5.2 M€, le règlement de notre participation pour l'échangeur RD 106 / Buisson (4.2 M€), le transfert de l'ESEO (2.9 M€). Par politique publique, l'habitat et le logement restent la priorité de notre Agglomération suivie du développement économique et de l'enseignement supérieur et la recherche comme l'atteste le graphique suivant :

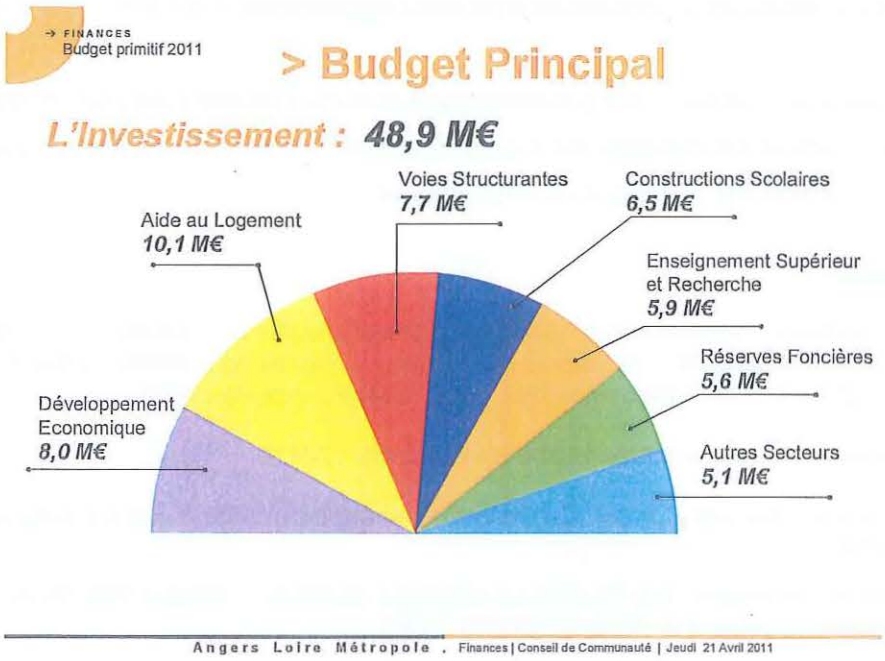

- Conclusion -

Le budget 2011 traduit financièrement les projets initiés au début des années 2000 : renouvellement des unités de traitement des eaux usées et des déchets, engagement dans le projet de tramway, renforcement des politiques pour l'habitat et le logement, investissement dans l'économie de la connaissance.

Dans un contexte de réforme de la fiscalité locale et dans l'attente des informations sur les nouveaux produits fiscaux, nous ne pouvons à ce stade apporter de garantie sur les équilibres budgétaires des prochaines années, en particulier pour le budget principal.

A un niveau d'équipement de notre agglomération largement renforcé correspond nécessairement un niveau de fiscalité supérieur à ce qu'il était dans le passé tant pour les entreprises que pour les ménages. Cet effort partagé nous permettra en effet de ne pas faire reposer sur les générations futures par le biais de la dette nos choix d'aujourd'hui.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

- Adopte le projet de budget primitif pour l'exercice 2011.

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget Général
Caractéristiques

- Un budget général de : **421,6 M€** en dépenses
- Priorité à l'investissement et bénéfice pour l'emploi : **176 M€**
- Evolution modérée du fonctionnement
- Modération des tarifs et des taxes et recours à la fiscalité ménages pour **10 M€**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Balance Générale du Budget

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Total
Recettes	121 736	23 920	19 057	30 021	1 354	53 575	249 663
Dépenses	102 945	17 405	12 825	23 925	1 217	40 804	199 121
Autofinancement brut	18 791	6 515	6 232	6 096	137	12 771	50 542
Annuité (C+I)	7 516	2 395	2 405	4 272	0	10 650	27 238
Autofinancement net	11 275	4 120	3 827	1 824	137	2 121	23 304

Investissement

Dépenses Equipement	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
TOTAL DEPENSES	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
Recettes d'investissement	37 664	1 437	5 646	12 143	215	95 905	153 010
Autofinancement	11 275	4 120	3 827	1 824	137	2 121	23 304
TOTAL RECETTES	48 939	5 557	9 473	13 967	352	98 026	176 314
Pour INFO Gestion de Trésorerie - OCLT	5 725	6 405	105	6 712	0	0	18 947

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget Général

Masses Financières : 421,6 M€

(contre 463 M€ en 2010 et 407 M€ en 2009)

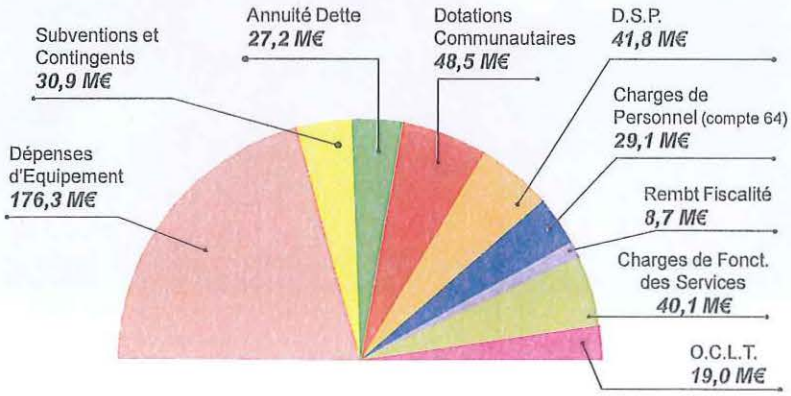

Mouvements Réels

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget Général

Financement : 421,6 M€

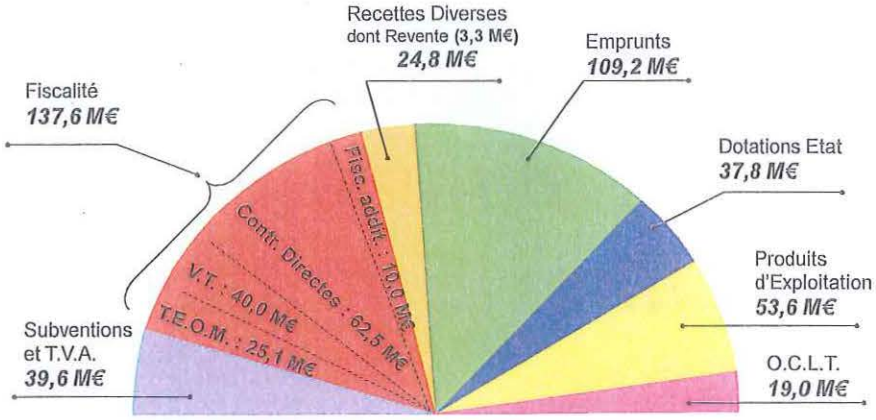

Mouvements Réels

→ FINANCES
Budget primitif 2011

Evolution de l'Encours de Dette sur Emprunts
Situation au 1er janvier de chaque année

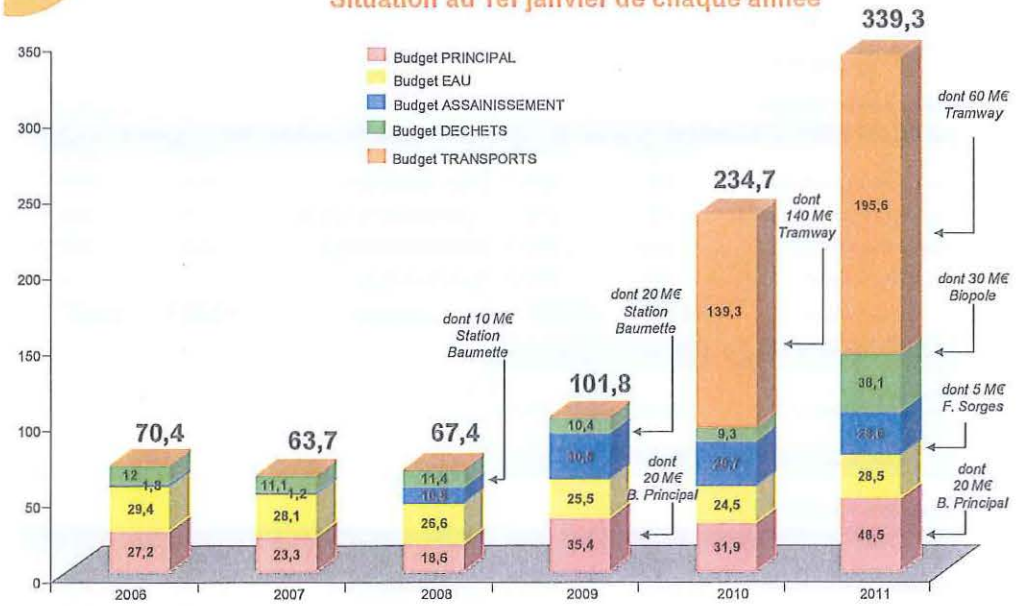

En Millions d'Euros

Présentation détaillée des Budgets

> Budget assainissement

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	3 293	3 437
Gestion station d'épurat.	4 265	4 246
Redevance Pollution	2 300	2 300
Fonct. du service	3 123	2 842
Sous total	*12 981*	*12 825*
Autofinancement Brut	*5 844*	*6 232*
Annuité (C+I) (y compris régul. Ponts de Cé (650)) *(Hors OCLT)*	2 463	2 405
Autofinancement net	*3 381*	*3 827*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	15 387	15 710
Autres (dt Ponts de Cé (650))	1 138	1 047
Redevance Pollution	*2 300*	*2 300*
Subv. à recevoir	0	0
Sous total	*18 825*	*19 057*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	16 090	9 473
Total	*16 090*	*9 473*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 381	3 827
Subventions	5 744	4 572
Emprunts (Hors OCLT)	6 965	1 074
Total	*16 090*	*9 473*

> Budget eau

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	5 721	5 773
Revers. redev. Pollution	3 900	3 900
Fonct. du service	8 357	7 732
Sous total	*17 978*	*17 405*
Autofinancement Brut	*5 749*	*6 515*
Annuité (C+I) (y compris régul. Ponts de Cé (250)) *(Hors OCLT)*	2 082	2 395
Autofinancement net	*3 667*	*4 120*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	19 367	19 562
Redevance pollution	3 900	3 900
Autres (dt Ponts de Cé (250))	460	458
Sous total	*23 727*	*23 920*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	9 716	5 557
Total	*9 716*	*5 557*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 667	4 120
Subventions	1 050	1 300
Emprunts	4 999	137
Total	*9 716*	*5 557*

> Budgets annexes Eau et Assainissement

L'Investissement :

☞ **Programme ASSAINISSEMENT : 9,5 M€**

dont

- Réhabilitation station de la Baumette (3,3 M€)
- Déplacements et extensions de réseaux (4,0 M€)

☞ **Programme EAU : 5,5 M€**

dont

- Rénovation de réseaux (2,6 M€)
- Fosse de Sorges (réserve eau) (0,4 M€)

> Budgets annexes Eau et Assainissement

Un prix de l'eau inférieur aux moyennes nationales

Prix du m3 (TTC)	2011
Angers Loire Métropole	3,05 €
	2008
Maine et Loire	3,30 €
Moyenne Nationale	3,39 €

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget déchets

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	6 685	6 776
Contrat exploitation	10 571	12 891
Fonct. du service	4 648	4 258
Sous total	*21 904*	*23 925*
Autofinancement Brut	*8 356*	*6 096*
Annuité (C+I) (Hors OCLT)	2 530	4 272
Autofinancement net	*5 826*	*1 824*

dt 1 195 K€ Nx emprunts 2011 : Dans 20 M€

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	3 702	3 134
T.E.O.M	24 574	*25 095*
Subv. à recevoir	1 878	1 689
Autres	106	103
Sous total	*30 260*	*30 021*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	31 939	13 967
Total	*31 939*	*13 967*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	5 826	1 824
Subv. + Rembt TVA	5 613	*9 765*
Emprunts	20 500	*2 378*
Total	*31 939*	*13 967*

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe déchets

L'Investissement : 14,0 M€

dont :

- Travaux BIOPOLE **4,5 M€**
- Centre Technique BIOPOLE **4,0 M€**
- Démantèlement UIOM **1,5 M€**

angers loire métropole
communauté d'agglomération

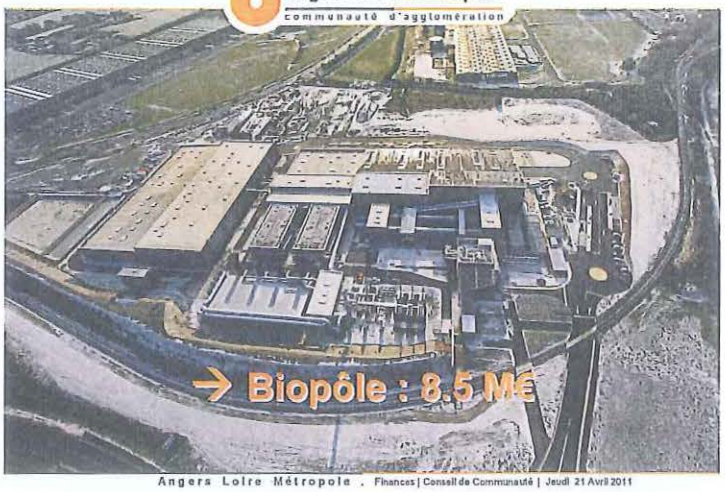

> Budget annexe déchets

T.E.O.M. – évolution 2010 / 2011

☞ Taux (31 communes)	2010	2011
Taux moyen	9.48 %	9,48 %

☞ Produit (31 communes)	2010	2011
Produit appelé	24,6 M€	25,1 M€

☞ Produit versé par Habitant

NATIONAL (2010)	102 €
ANGERS LOIRE METROPOLE (2011)	93 €
dont : Angers	*99 €*
Autres Communes	*85 €*

> Budget transports

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Transports URBAINS	35 102	39 553
DSP KEOLIS Angers	29 500	33 500
DSP KEOLIS Val de Maine	900	840
Restitution de Fiscalité	2 190	1 920
Subv. Equipement	1 000	1 000
Mainten. Entretien plateforme	91	800
Fonct. Service Transports	1 421	1 493
TRAMWAY	1 491	1 251
dont : Subventions et Indemnisations	670	490
TOTAL	36 593	40 804
Autofinancement Brut	*10 909*	*12 771*
Annuité (C+I)	7 100	10 650
Autofinancement net	*3 809*	*2 121*

RECETTES	2010	2011
Transports URBAINS	32 502	38 175
Versement Transports	24 000	24 600
DGD Transp. Scolaires	2 060	2 060
Particip. des Collectivités	6 431	11 431 *
Autres	11	84
TRAMWAY	15 000	15 400
V.T.	15 000	15 400
TOTAL	47 502	53 575

* = (6 431 dont 3 662 ALM et 2 769 Communes) + (5 000 ALM)

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Transports URBAINS + CTT	6 034	7 120
TRAMWAY	126 000	90 906
Total	*132 034*	*98 026*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 809	2 121
Recettes Invest.	128 225	95 905
Total	*132 034*	*98 026*

> Budget Transports

L'Investissement : *98,0 M€*

☞ 1ère Ligne de TRAMWAY : **90,9 M€**

☞ Transports Urbains : **7,1 M€**

L'emprunt :

☞ Annuités de la dette : **10,6 M€**

> Budget aéroport

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Contrat d'exploitation	480	490
Subv. d'Investissement	120	120
Autres	417	227
Subv. Except. Fct (ligne)	190	380
Sous total	*1 207*	*1 217*
Autofinancement Brut	*335*	*137*
Annuité (C+I)	0	0
Autofinancement net	*335*	*137*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	202	14
Subv. à recevoir	1 200	1 200
Cession immobilisation	140	140
Sous total	*1 542*	*1 354*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	352	352
Total	*352*	*352*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	335	137
Rembt T.V.A.	17	20
Emprunts	0	195
Total	*352*	*352*

angers Loire métropole
communauté d'agglomération

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	2010	2011
Personnel (Compte 64)	11 527	12 411
Subv. fonctionnement	5 173	5 834
SDIS	12 581	12 718
Dot. Compensation	38 343	38 185
Dot. Solidarité	10 000	10 350
Fonct. Services	13 562	12 854
Subv. Exception. (budgets annexes et SPIC)	5 768	10 593
Sous total	*96 954*	*102 945*
Autofinancement Brut	*10 824*	*18 791*
Annuité (C+I) (Hors OCLT : 5 725 K€)	7 009	7 516
	et 1 219 K€ Nx emprunts 2011 : Base 25 M€	
Autofinancement net	*3 815*	*11 275*

RECETTES	2010	2011
Prod. Exploitation	8 192	8 545
Fiscalité	*60 000*	*62 500*
Alloc. Compens.	1 600	2 410
D.G.F	35 636	35 400
Autres (dt T. Séjour + A. Comp.)	856	1 002
Subv. à recevoir	1 494	1 879
Fiscalité additionnelle		10 000
Sous total	*107 778*	*121 736*

Investissement

DEPENSES	2010	2011
Dépenses d'équipement	33 011	27 217
Fonds de concours	21 555	21 722
Total	*54 566*	*48 939*

FINANCEMENT	2010	2011
Autofinancement	3 815	11 275
Subv. + TVA + Cessions	8 751	8 464
Emprunts	42 000	29 200
Total	*54 566*	*48 939*

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget Principal

Les Particularités :

☞ Politique d'Investissement ambitieuse : **48,9 M€**

☞ Réforme de la Taxe Professionnelle – contexte national incertain

- Recours à la Fiscalité :
  - Pour les Entreprises : Augmentation du Taux de CFE : **+ 3,4 %**
  - Pour les Ménages : Fiscalité additionnelle : **+ 10 M€**

☞ Solidarité :

- en faveur de l'emploi : Changement de structure juridique du PLIE – Subvention de **0,5 M€**
- avec les Communes : augmentation de **+ 0,35 M€** de la DSC

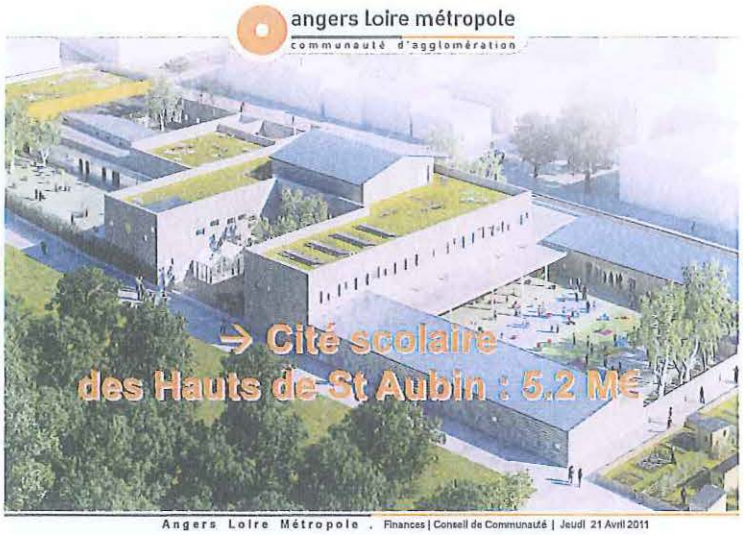
angers loire métropole
communauté d'agglomération
→ Cité scolaire
des Hauts de St Aubin : 5.2 M€
Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

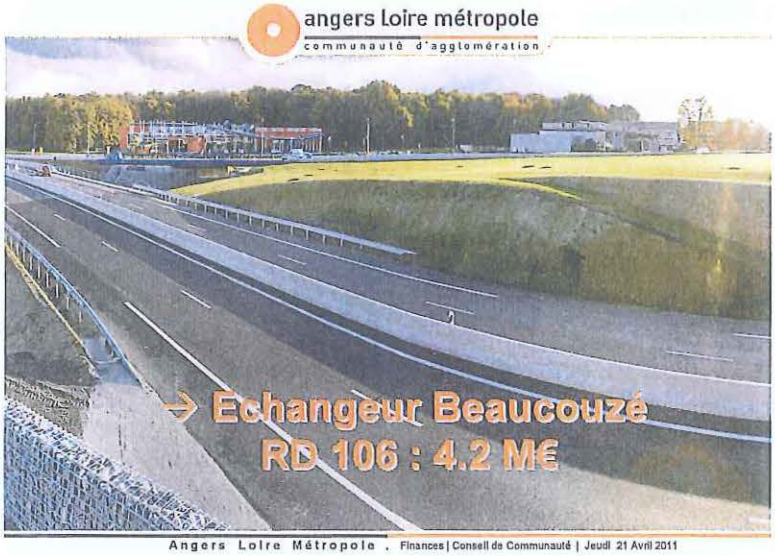
angers loire métropole
communauté d'agglomération
→ Echangeur Beaucouzé
RD 106 : 4.2 M€
Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

angers loire métropole
communauté d'agglomération
ESEO
→ ESEO : 2.9 M€
Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

angers loire métropole
communauté d'agglomération

> Budget Principal

L'Investissement : 48,9 M€

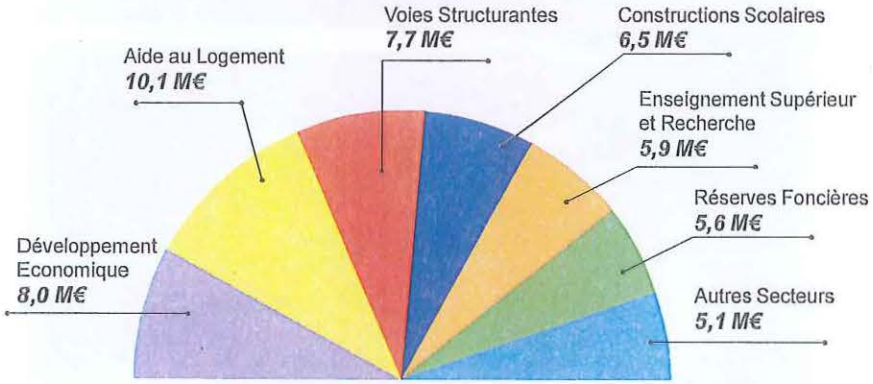

➢Budget Général 2011

Les Chiffres Clés – Mouvements réels

☞ Total Budget	421,6 M€	*1 545 € / Hab.*
☞ Dépenses d'équipement	176,3 M€	*646 € / Hab.*
☞ Annuité (Capital + intérêts)	27,2 M€	*100 € / Hab.*
☞ Encours Dette	339,3 M€	*1 244 € / Hab.*
☞ Epargne Brute	39,4 M€	*144 € / Hab.*
☞ Capacité de remboursement	8,6 années	

M. LE PRESIDENT – Merci, André DESPAGNET pour cette présentation.

La parole est à ceux qui la demandent. Daniel DIMICOLI ?

Daniel DIMICOLI – Monsieur le Président, M. le vice-Président en charge des finances, mes chers collègues,

Pour affiner et compléter l'intervention que j'avais eu l'occasion de vous présenter lors du débat d'orientations budgétaires, je ferai un certain nombre de remarques qui iront, je l'espère, dans le sens d'une meilleure appréhension des enjeux auxquels nous seront désormais confrontés.

• Premier point, ce budget augure une série de mesures qui impactera ménages et capacités de développement de notre agglomération.

Avec près de 460 M€ d'endettement au 31 décembre 2011, compte tenu des prévisions d'emprunt qui sont faites sur l'année et qui se rajoute à la situation au 31 décembre 2010, donc 460 M€ d'endettement, la dette d'ALM a été multipliée par 7 depuis le début du mandat. Je l'avais déjà dit, je le reprécise.

Ainsi, la capacité d'extinction de la dette est passée de 1,3 au début du mandat à près de 15 années.

Ce faisant, l'annuité de la dette est passée de 9 M€ à plus de 30 M€, réduisant chaque année notre part d'autofinancement.

Angers Loire Métropole doit désormais maintenir à tout prix un niveau de ressources suffisant pour rembourser l'emprunt puisqu'il est impossible de rembourser une dette par un recours à l'emprunt, tout le monde le sait.

C'est ainsi qu'en l'espace de trois ans, la dégradation de la santé financière d'Angers Loire Métropole est arrivée à un niveau critique. Avec une dette ramenée par habitant à près de 1600 € à la fin de l'année, la hausse des impôts décidée ce soir n'est, je le crains fortement, que le début d'une série de mesures qui impactera lourdement les ménages mais également les capacités de développement de notre Agglomération.

• Second point, les investissements que nous avons décidés jusqu'à présent, vont engendrer des coûts de fonctionnement conséquents :

- S'agissant de BIOPOLE, la délégation de service public pour l'exploitation du site représentera un coût annuel de 6,5 M€ à partir de cette année.

- Quant au tramway, son financement ne pourra pas être assuré par le versement transport, d'ores et déjà mobilisé dans le cadre de l'exploitation du réseau de bus. Ainsi, c'est à Angers Loire Métropole que reviendra la quasi-totalité des charges de fonctionnement estimée entre 5 et 7 M€ (estimation basse de référence du CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, le Transport, l'Urbanisme et les Constructions Publiques) ne prenant pas à en compte la surcharge financière engendrée par l'alimentation par le sol).

Ces nouveaux postes de dépenses annuels s'inscrivent dans un contexte d'augmentation régulière de nos dépenses de fonctionnement. Pour 2011, cela ne représente pas moins de 12 millions de charges supplémentaires, réduisant toujours plus notre épargne nette. En effet, si pour l'année 2010, les dépenses de fonctionnement s'établissaient à 187,6 M€, le Budget Primitif 2011 avance une enveloppe globale de près de 200 M€.

La délégation de service public KEOLIS sur le budget transports augmente par exemple de 4 M€ entre 2010 et 2011. Sur le budget Déchets, le contrat d'exploitation connaît également une croissance de 2,3 M€.

• Troisième point, la priorité doit être donnée au développement de nos bases foncières et économiques. Vous m'avez déjà entendu le dire dans cette enceinte.

Pour reprendre les propos de notre collègue Maire de Trélazé, M. GOUA, pour qui l'élargissement des bases tant pour la taxe professionnelle jusqu'à ce qu'elle soit transférée à l'Agglomération, que pour la taxe foncière a constitué une priorité dans ses orientations budgétaires, il me paraît aujourd'hui plus que jamais nécessaire de nous engager de manière volontariste dans des politiques génératrices de richesses et limiter les charges supplémentaires pour nos finances.

À cet égard, le volontarisme en matière économique devrait nous permettre d'accueillir plus d'entreprises et de ménages sur notre territoire. Je sais qu'un certain nombre d'initiatives concourent déjà à cet objectif, je souhaite simplement que nous allions encore plus loin dans cette démarche.

Pour conclure, je n'insisterai jamais assez sur la nécessité de calculer nos dépenses en fonction de nos recettes effectives. À cet égard, je me tiens à la disposition de M. GASCOIN (je lui en ai déjà parlé) pour travailler à l'affinement du PPI, s'il le souhaite, qui nous a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Le contexte financier nous impose désormais de mettre toute notre énergie à préserver notre Agglomération de dérives budgétaires supplémentaires. C'est dans cet esprit que je souhaite apporter ma contribution.

C'est pourquoi, je voterai contre un certain nombre de décisions budgétaires. En revanche, je m'abstiendrai sur la fixation des nouveaux taux d'imposition, conscient que la hausse des impôts est à ce jour mécaniquement inéluctable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci, M. DIMICOLI.

Laurent GERAULT ?

Laurent GERAULT – Merci M. le Président.

Monsieur le Président, M. le vice-Président aux finances, mes chers collègues,

Il serait facile de faire de cette intervention un tribunal du passé visant à désigner les raisons d'une situation budgétaire aujourd'hui très critique.

Il serait tout aussi facile d'abonder dans une logique qui consiste à nous dédouaner, voire à relativiser les choix que nous allons prendre, pointant du doigt les matières premières, l'État ou la crise économique.
Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors du débat d'orientations budgétaires, je partage, avec nombreux de nos collègues et avec vous M. le Président, l'idée d'une approche coresponsable dans la gestion de l'argent public. C'est ainsi qu'il incombe aux Collectivités de respecter les mêmes contraintes et impératifs qui président désormais au budget de l'État.

Nous devons néanmoins, à travers ce budget et malgré nos contraintes financières, nous inscrire dans une démarche volontariste, porteuse de projets et de développement pour notre territoire et créatrice de bases pour notre agglomération. C'est pourquoi, je veux ancrer mon vote de ce soir dans une perspective pragmatique et constructive tournée vers l'avenir.

L'avenir, c'est nous donner les moyens de développer durablement notre territoire, de créer des richesses et des emplois. C'est promouvoir notre bassin de vie et d'activités, notamment à l'égard des jeunes générations pour qui l'instabilité de l'emploi se fait de plus en plus oppressante.

L'avenir, c'est enfin de nous battre pour notre territoire, pour notre ambition à l'échelle régionale comme nationale. Nous avons de nombreux atouts, à nous de les valoriser dans une stratégie à la fois d'identification et de complémentarité. J'espère que la marque "Angers Loire Valley" y contribuera très largement.

Nous l'avons vu également dans le cadre du schéma national des infrastructures de transport, de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ou du projet IDEX. Les enjeux sont considérables et à la hauteur de l'ambition que nous devons porter pour notre territoire, de la combativité que nous devons avoir pour notre territoire.

Mais cet avenir ne peut se construire qu'en toute transparence, sur la base d'une situation sociale et financière de l'agglomération sincère et partagée car nous ne pouvons plus nous permettre, je l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires, d'avoir la même approche que par le passé. D'abord, parce qu'avec un niveau d'endettement record en 2011, l'heure des choix en matière d'investissements stratégiques s'impose à nous. La recette qui consistait à décider d'un projet, avant d'appréhender son financement a montré ses limites. Plus jamais ça ! La donne a changé : avec près de 440 à 450 M€ d'emprunts mobilisés à la fin de cette année, la dette aura été multipliée par 6 ou 7 depuis le début de ce mandat, nous contraignant

aujourd'hui à refondre intégralement le pacte financier et fiscal de l'agglomération. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Quelques mots sur le budget. En raison d'une enveloppe d'investissement plus contrainte, 51 % de nos dépenses d'investissement seront, cette année encore, mobilisées pour le tramway. Ainsi, le budget principal qui regroupe les politiques de développement économique, de recherche et d'enseignement supérieur, mais également d'insertion et d'emploi, comme vous l'aviez annoncé M. le Président lors du débat, connaît une diminution par rapport à l'année dernière (- 2M€). Or, il s'agit là des postes sur lesquels nous aurions dû investir en priorité, d'autant que, comme l'ont souligné Mme HOCQUET DE LAJARTRE ou Jean-Luc ROTUREAU et M. SERVANT lors du débat d'orientations budgétaires, l'État s'est désengagé sur un certain nombre de points tels que le PLH ou les aides à l'insertion.

Le développement de nos bases comme le positionnement de notre Agglomération en matière d'excellence économique et technologique constituent, à mon sens, le prisme par lequel nous devons aborder désormais nos choix de dépenses.

Jusqu'à présent, les investissements les plus lourds engagés par ALM depuis dix ans, n'ont que très peu contribué à créer de la richesse : qu'il s'agisse du tramway, du tri mécano-biologique des déchets ou de l'usine de traitement des eaux de la Baumette, aucun de ces investissements n'ont participé directement au développement de nos bases même si, pour le tramway, nous pouvons espérer un retour sur ce point dans les années qui viennent.

Plusieurs intervenants de différentes communes l'ont précisé lors du débat d'il y a quinze jours et notamment de la présentation du plan pluriannuel d'investissements, les coupes budgétaires qui ont été opérées vont contribuer à aggraver la situation : la réduction drastique des investissements sur Gare + (report de 3 ans entre le PPI 2010 et le PPI 2011 où l'on passe de 14 M€ à 4 M€), la diminution du fonds économique (de 16 M€ à 7 M€ sur 4 ans), le report de certains projets en matière d'enseignement supérieur ou de recherche... Tout cela contribue à ce fait qui ne me semble pas aller dans le bon sens. Pour cette raison, je voterai contre le budget de ce soir !

En ce qui concerne la fiscalité :

Pour ce qui est de l'impôt ménage, avant de parler de la situation financière de l'Agglo, permettez-moi d'évoquer la réalité de la fiscalité des ménages sur notre territoire (on ne l'évoque que très rarement). En dix ans, pour ne prendre que l'exemple de la Ville d'Angers, les impôts locaux auront augmenté de 38 % en intégrant la hausse additionnelle de l'Agglo, alors même que les salaires annuels, selon l'INSEE, ont augmenté de 2,9 % et l'inflation, de 20 %.

À cela, nous devons bien sûr ajouter les autres redevances et taxes que les Angevins doivent acquitter à notre collectivité : la TEOM qui a doublé en dix ans ou le prix de l'eau qui a augmenté de 50 %. Pour un foyer moyen, l'augmentation des impôts et des taxes représentera en 2011, une hausse de 45 %, soit plus de deux fois l'inflation en dix ans.

Ceci dit, la dégradation de la situation financière de l'Agglo rend inéluctable la mise en place d'un impôt additionnel sur lequel je m'abstiendrai.

Pourtant, deux raisons auraient pu expliquer un vote négatif. D'abord, il s'agit bien d'un impôt ménages et je voudrais simplement rappeler deux chiffres : selon le dernier rapport annuel du comité du contentieux fiscal, le nombre de demandes gracieuses de remise des impôts locaux par les ménages et les entreprises a cru de 20 % en un an. Le fonds de solidarité logement a augmenté de 50 % en un an. Ensuite, cette hausse s'impose sans qu'aucun plan de financement n'ait jamais été présenté dans cette assemblée depuis 2002. Je n'y reviens pas. La Chambre régionale des Comptes nous avait alertés. Nous en avons débattu très largement. J'invite mes collègues qui seraient intéressés par ce sujet à ce rendre à la page 17 et 18 des comptes-rendus du débat du 2 décembre 2009.

S'agissant de l'impôt ménages, le principe de réalité impose de fait ce soir cette augmentation si nous ne voulons pas risquer la tutelle du Préfet. C'est l'unique raison pour laquelle je m'abstiendrai sur la fixation des taux et la création d'un impôt ménages. Par souci de responsabilité et pour préserver l'avenir de notre agglomération, et même si cette création se fait au détriment du pouvoir d'achat des Angevins.

S'agissant du budget, je voterai contre en raison du frein mis au développement économique dans le contexte d'aujourd'hui, en particulier Gare+ et le fonds d'intervention économique.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Philippe BODARD ?

Philippe BODARD – Dans un premier temps, juste quelques questions :

En dépenses de fonctionnement, le budget "Annonces et insertion" passe de 136.370 € à 351.160 €, soit + 38 % d'augmentation. Le budget "Réceptions" passe de 44.000 € à 60.000 €, soit + 37 % d'augmentation. Pour les frais "Colloques et Séminaires", c'est une moins grosse somme, mais ils passent tout de même de 1.000 € à 10.000 €. Je voudrais savoir ce qui explique de telles choses.

Une grosse interrogation aussi : à l'inverse, alors qu'il augmente partout, le budget "Energie et Electricité" passerait de 320.000 € à 253.000 €, ce qui est assez contre-nature dans le monde actuel !

Pourrais-je avoir des explications sur ces augmentations dans un premier temps et diminution sur l'énergie ?

M. LE PRESIDENT – Très bonne question à laquelle je vais avoir un peu de mal à répondre.

Pour ce qui est des réceptions, nous proposons systématiquement du foie gras à tous les dîners d'assemblée d'agglomération ! Plaisanterie mise à part, Philippe BODARD, je déteste le principe qui consiste à mettre des augmentations en pourcentage. Quand on augmente 1.000 € de 10 %, cela fait 100 €. Quand il s'agit de millions, même 1 % cela fait beaucoup plus !

On vous donnera une réponse par écrit que nous ferons parvenir à tout le monde car je ne l'ai pas pour l'instant, ce soir. Mais je ne répondrai pas pour les frais de réception. Sinon, je supprimerai les dîners après le Conseil mais je dois reconnaître que ce n'est pas vous qui mangez le plus à l'agglomération !

Joël BIGOT ?

Joël BIGOT – Merci M. le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je vais sans doute faire entendre un son de voix quelque peu différent de ce qui vient d'être dit.

La Communauté d'agglomération a fait, ces dernières années, de très lourds investissements : en premier lieu, le tramway mais également BIOPOLE, l'usine de dépollution de la Baumette inaugurée la semaine dernière, sans oublier l'usine des eaux des Ponts-de-Cé. Ces réalisations majeures ne souffrent d'aucune contestation. Elles étaient soit guidées par la nécessaire mise aux normes, rendue obligatoire par l'application de nouvelles réglementations, ou indispensable pour combler un retard au regard d'autres agglomérations, notamment en matière de transport collectif.

Désormais notre agglomération est équipée et, si je puis dire, s'est mise au niveau des autres agglomérations de cette taille. Elle se développe, les zones d'habitation s'étendent, notre population et ses demandes de déplacement croissent aussi.

À l'heure où nous réfléchissons à notre PLU communautaire, il faut intégrer à la réflexion la desserte en transports en commun à haut niveau de service des futurs grands quartiers de nos villes avec un souci d'intermodalité entre tous les types de déplacement, desserte des habitations mais également desserte des zones d'activités économiques.

Notre assemblée fait un travail important en matière de développement économique (cela va plutôt à l'inverse de ce que j'ai entendu tout à l'heure). Il y a deux zones d'activités actuellement en cours plus des projets sur la ville d'Angers. Cela me paraît extrêmement important pour attirer de nouvelles entreprises et des emplois, mais il ne faudrait pas que le résultat de ces efforts soit entravé par des problèmes d'accessibilité.

Les investissements lourds que j'évoquais au début de mon intervention, ont certes pesé sur les finances de notre agglomération. Ils étaient nécessaires et de mon point de vue, il n'y a pas eu de dérive budgétaire. Mais il y aura sans doute, dans les années qui viennent, des choix qui s'imposeront à nous. Je pense qu'il nous faudra intégrer plus largement la dimension communautaire dans le développement de grands

équipements structurants de l'agglomération et, pourquoi pas, revisiter certaines de nos compétences actuelles, je pense notamment au domaine sportif ou culturel. Mais le problème des transports doit rester au cœur de nos priorités. Je sais que je soulève des questions, on a eu l'occasion d'en parler parfois, mais il y a des choses qu'il faudrait peut-être revisiter. Je n'en sais rien, en tout cas c'est un débat.

J'ai eu l'occasion de dire, ces dernières semaines, qu'il fallait aussi faire des choix et terminer le contournement de notre agglomération ; je persiste. Il ne s'agit pas d'opposer des modes de transport mais de les organiser. À certaines heures de la journée, les communes du sud d'Angers frisent l'asphyxie et ce dossier est, à mes yeux, prioritaire pour les années qui viennent. Il en va de la qualité de vie des habitants qui vivent cette situation au quotidien mais également de la vitalité de notre développement économique.

Je voterai ce budget. Certes j'entends beaucoup dire qu'il faut faire des économies pour maîtriser un budget, j'y souscrits totalement. Mais il faudra aussi faire des priorités d'investissement pour le rayonnement et le développement de notre agglomération. Notre responsabilité politique est d'avoir une vision du territoire, de développer des politiques créatrices de richesse qui contribueront à le développer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Philippe BODARD ?

Philippe BODARD – Juste en deux mots par rapport à ce que j'ai dit déjà aux orientations budgétaires : je pense que l'année où l'on va demander cet effort financier à nos contribuables qui ne sont pas tous, heureusement, en recherche d'emploi, mais qui ont parfois un emploi avec des petits salaires, il faut montrer l'exemple sur tous les chapitres. Voilà pourquoi j'ai posé des questions. Vous savez, je ne suis pas complètement demeuré non plus...

M. LE PRESIDENT – On ne l'a jamais cru !

Philippe BODARD – J'ai aussi la gestion d'un budget de ma commune et cette année, avec la vision de ne pas augmenter les impôts, on a bloqué l'augmentation des dépenses en fonctionnement sur pratiquement tout, et on a remis des investissements en cause que l'on a déplanifiés. Bref, on a été plus drastique, il me semble, qu'on l'est aujourd'hui ici, dans cette agglomération.

Pour moi, la priorité, c'est l'augmentation des bases surtout quand elles sont, pour reprendre votre expression du mandat précédent, M. le Président, "gagnant/gagnant" pour les communes, notamment sur la taxe d'habitation, sur les taxes foncières avec effectivement un certain nombre d'investissements pour l'économique mais il faut repousser le reste. Voilà quelle est ma position.

C'est vrai que cela paraît étonnant qu'il y ait un certain nombre de budgets qui n'aient pas été plus drastiquement tenus en termes de dépenses de fonctionnement. Je serai donc cohérent : j'ai voté contre les augmentations de fiscalité sur ma commune, j'ai voté contre l'augmentation de fiscalité à l'assemblée départementale et ce soir, je voterai aussi contre bien sûr.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? ...

André DESPAGNET ?

André DESPAGNET – Je vais dire un mot très rapide puisque la plupart des réponses figure dans ma proposition de présentation. C'est le même débat que pour l'orientation budgétaire.

Je ne comprends pas que Daniel DIMICOLI et Laurent GERAULT incluent le tramway dans l'augmentation de la dette. Cela frise le ridicule ! Il faut parler de l'investissement en lui-même et non pas du tramway. Quand Rennes a fait son métro, la dette était multipliée par quinze ! Cela n'a aucun intérêt ! Ce qui est intéressant,

c'est de savoir le montant de l'investissement que nous avons offert en dix ans et l'évolution de la dette, mais il faut exclure le tramway.

D'autre part, vous n'êtes pas d'accord tous les deux. Monsieur DIMICOLI est à la disposition de notre collègue pour diminuer le plan d'investissements du budget principal alors que M. GERAULT dit qu'il n'y en a pas assez. Il faudrait que vous vous mettiez d'accord !

Moi, je pense que contrairement à ce que vous dites au niveau du fonctionnement, cela a été maîtrisé. Evidemment que les deux délégations de service public augmentent. Vous avez découvert l'Amérique là ! La délégation de service public Transports augmente évidemment avec le tramway et la délégation de service public qui n'existe pas pour BIOPOLE augmente et cela augmente les charges de fonctionnement. Soyez réalistes ! On doit enlever les délégations de service public de l'évolution des charges de fonctionnement !

Je n'irai pas plus loin parce que je pourrai démolir toute votre intervention mot par mot et que ce serait trop long.

Mais, j'insiste, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas de l'imprévision. Il y a trois ans que nous savons que nous manquons de 25 M€ de ressources supplémentaires. Rien n'a changé et nous avons fait le maximum !

Il est donc très facile de gérer les concepts quand on est dans la minorité.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de minorité dans cette assemblée mais effectivement, vous vous comportez comme tel !

Jean-Louis GASCOIN ?

Jean-Louis GASCOIN – Un mot sur le programme pluriannuel d'investissements puisqu'il a été un peu mis en cause.

Je ne peux pas laisser dire qu'il y a une baisse des efforts en direction de l'économie. Vous avez, dans les documents que vous avez eus la dernière fois, la comparaison entre ce qu'il est proposé d'inscrire cette année et ce qui était inscrit l'année dernière.

Je parle sous le contrôle de la dizaine de membres de cette assemblée qui ont fait partie du groupe de travail qui avait pour objectif d'être un peu "violent" dans les économies drastiques à faire au niveau du budget principal. Et parmi les paramètres que je vous avais indiqués la dernière fois, il y en a un autre qui a été pris en compte, c'est bien entendu de voir ce qui raisonnablement pouvait être réalisé dans le courant de l'année.

C'est vrai qu'au niveau de l'économie ou de l'habitat, il peut apparaître une baisse. Mais je vous ai dit également la dernière fois qu'un point important qui a été souligné par le groupe, c'est que pour des budgets ultra prioritaires comme l'économie, l'emploi, l'habitat et je pourrais en citer un ou deux autres, il était hors de question de s'autolimiter dans le courant de l'année.

Donc, même en comparant deux budgets par définition prévisionnels qui n'intègrent pas la réalité et qui montreraient peut-être un autre visage, notre intention était d'en rester là pour le moment et de se donner les moyens en cours d'année pour faire face de façon volontariste aux opportunités ou pour les anticiper telles qu'elles pourraient se présenter.

Je le répète, et ce ne sont pas les principaux responsables de l'économie qui me contrediront, il est important de rester volontariste dans le domaine de l'économie, et le PPI revisité s'est inscrit dans cette logique, même si apparemment les chiffres peuvent laisser supposer le contraire.

M. LE PRESIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ...

Je vais clore ce débat budgétaire qui est intéressant en répondant à un certain nombre de questions.

Pour l'augmentation des frais de représentation : Monsieur le Président du Conseil de Développement ne le prenait pas mal, mais c'est le 10ème anniversaire du Conseil de Développement qui a entraîné des frais supplémentaires.

Quant au budget principal, les charges de fonctionnement sont en diminution de 6 %. Alors, ne racontez pas n'importe quoi ! Nous sommes en train de diminuer nos charges de fonctionnement.

Un petit exemple qui paraît anodin mais qui a son importance : nous allons changer de code postal afin qu'il n'y ait plus deux circuits (la Ville en 49000 et Angers Loire Métropole en 49100). Ce faisant, nous allons économiser 8.000 € par an avec la Poste.

Par contre, les charges de personnel me posent problème. Elles augmentent notamment en raison du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), chacun d'entre vous le sait bien. Nous n'augmentons pas exagérément le nombre de personnel. Mes collègues savent à quel point je suis extrêmement vigilant sur les créations de postes n'importe où. Tous les vice-Présidents me réclament des postes, comme les adjoints d'Angers ou ceux de vos communes sans doute. Les dépenses de personnel sont contenues et maîtrisées, mais je ne veux pas entendre dire que nous devons prendre exemple sur l'État qui diminue ses dépenses de personnel. On voit très bien où est la limite de la réduction du nombre de fonctionnaires. On se rend compte que les Services de l'État deviennent moins efficaces, sinon inefficaces ! Notre Agglomération se doit d'avoir un service public efficace. Il n'est pas hors de prix, il n'est pas sans prix mais pour les usagers, il n'a pas de prix.

Cette maîtrise des dépenses, nous l'appliquons aussi pour le tramway. J'ai dit que je ne reviendrai pas sur le coût du tramway avant son inauguration. Sachez simplement que les chiffres annoncés à l'époque sont toujours d'actualité. Il serait faux de laisser croire que le recours à la fiscalité additionnelle est dû au tramway et à des dépenses inconsidérées qui nous conduiraient à une mise sous tutelle. Si, à notre niveau, nous devions être mis sous tutelle par le Préfet, il y aurait un certain nombre de collectivités, voire même de communes qui le seraient déjà !

Je vous rappelle qu'avec le tramway, nous avons fait une restructuration complète des bus dont tout le monde va bénéficier. Cette restructuration des bus a un coût, effectivement. Nous avons donc investi non pas uniquement sur le tramway mais sur l'ensemble des modes de déplacement. C'est vrai qu'il n'est pas mal et qu'il est intéressant, ce tramway mais il sert à toute l'agglomération et ce n'est pas lui qui fait exploser les compteurs.

Dernier point : je comprends que l'on dise qu'il y a une pauvreté croissante en France. Je sais aussi qu'il y a surtout une divergence très forte entre les hauts revenus et ceux que l'on appelle les "travailleurs pauvres". Pour vous donner une réponse sur la réalité des coûts, je vais prendre un exemple médian et non pas tranche par tranche : la valeur locative moyenne de l'agglomération est de 2.963 € par an. Sur cette base, la hausse qui vous est proposée, représente 20 € par an pour un couple de locataires avec deux enfants, c'est-à-dire 1,60 € par mois, et 54 € pour le même couple avec deux enfants s'ils sont propriétaires, c'est-à-dire 4,50 € de plus par mois. Je vous rappelle par ailleurs que des exemptions concernent les plus fragiles (les revenus faibles, RMI, personnes âgées) puisque 11 % des contribuables seront exemptés en 2011 ou plafonnés à 3,44 % pour 40 % des contribuables.

Je n'aime pas plus que vous l'impôt mais nier que l'impôt est nécessaire, c'est nier que la solidarité intercommunale nous permet de donner des revenus à certaines communes en faisant en sorte que des zones industrielles rapportent des fonds. Là, ce sont des investissements d'agglomération qui rapportent à certaines communes et je souhaiterai que cela aussi soit pris en compte.

Nous allons passer au vote du budget. Chacun est libre de ses choix et pourra les exprimer clairement puisque nous procéderons à un vote à main levée.

André DESPAGNET – Nous allons d'abord voter les taux et ensuite, nous voterons le budget.

*

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2011-86

FINANCES

FIXATION DES TAUX DE FISCALITE MENAGES POUR L'EXERCICE 2011.

Rapporteur : M. André DESPAGNET
Le Conseil de Communauté,

❶ TRANSFERTS DE FISCALITE SUITE A LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et instauré, en contrepartie de nouvelles ressources fiscales pour les collectivités territoriales à compter de 2011.

La taxe professionnelle est remplacée par un nouvel impôt local : la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La CET ne permettant pas de recouvrir un produit identique à celui de l'ancienne taxe professionnelle, de nouvelles ressources sont donc créées ou affectées aux EPCI :

- la taxe d'habitation du Département,
- la taxe sur le foncier non bâti de la Région et du Département,
- une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- une part de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- une part de la réduction des frais de gestion appelé jusqu'en 2010 par l'Etat sur les taxes directes locales.

Par ailleurs les EPCI gardent la possibilité de prélever un taux additionnel sur les taxes foncières (bâtie et non bâtie) et d'habitation.

En effet, jusqu'en 2010, l'Etat prélevait sur la fiscalité locale des frais de gestion destinés à couvrir :

- ses frais d'assiette (établissement des bases d'imposition et recouvrement pour les collectivités locales),
- ses frais de dégrèvement (dégrèvements et non recouvrements pris en charge par l'Etat).

L'Etat finançait cela au travers d'une majoration de la cotisation du contribuable :

- 8% sur la cotisation de foncier bâti,
- 4,4% sur la cotisation de taxe d'habitation.

L'Etat a décidé de rétrocéder aux EPCI une partie de ces frais en majorant les taux de fiscalité transférés.

Ainsi, à taux constants, l'impact est nul pour le contribuable même si les taux figurant sur l'avis d'imposition divergent par rapport à 2010.

Exemple pour un avis d'imposition de taxe d'habitation :

	2010	2011
Communes	16,40%	16,40%
Intercommunalité (transferts)	0%	8,55%
Département	7,73%	0%
Taux global	**24,13%**	**24,95%**
Frais de gestion	4,4%	1%
Total (= taux global x (1+taux frais de gestion))	**25,19%**	**25,19%**

C'est ainsi que les taux de référence relatifs à la fiscalité transférée sont calculés, pour 2011, de la façon suivante :

- Taux de taxe d'habitation = taux de TH départemental 2010 x 1,034 (frais de gestion transférés par l'Etat) + taux moyen des communes membres x 0,034 (frais de gestion prélevés par l'Etat sur la taxes d'habitation) = **8,55%** (pour ALM)
- Taux de foncier non bâti = taux moyen des communes membres x 0,0485 (frais de gestion prélevés par l'Etat sur les taxes foncières) = **2,19%** (pour ALM)

② INSTAURATION D'UNE FISCALITE ADDITIONNELLE

Indépendamment de cette réforme, Angers Loire Métropole a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la mise en place d'une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation de la fiscalité :

- l'annulation en 2007 de la hausse du taux de taxe professionnelle décidée en 2002 : un manque à gagner de 7,5 M€ par an,
- la mise en service du tramway et le règlement de sa dette : un besoin de financement supplémentaire de 5 M€ en 2011,
- le renforcement des investissements depuis 2006 afin d'équiper le territoire.

L'année de mise en œuvre de la fiscalité additionnelle, les taux additionnels ne sont pas fixés librement par la collectivité mais déterminés, conformément au Code Général des Impôts (articles 1609 nonies C et 1636 B sexies), en fonction de trois critères :

- le produit fiscal de référence 2011,
- les taux moyens pondérés de 2010 des communes membres,
- le produit supplémentaire attendu par la collectivité : 9,74 M€ (hors rôles supplémentaires).

Le produit fiscal de référence d'ALM (bases prévisionnelles 2011 x taux moyen des communes) est de 133 886 997€.

On définit ensuite un coefficient de variation proportionnelle en rapportant le produit supplémentaire attendu au produit fiscal de référence : 9 740 000 / 133 886 997= **0,072747.**

En multipliant le taux moyen de chaque taxe par ce coefficient on obtient **les taux de fiscalité additionnelle** applicables en 2011 :

- **Taxe d'habitation :** 16,40% x 0,072747 = **1,19%**
- **Taxe sur le foncier bâti :** 29,92% x 0,072747 = **2,18%**
- **Taxe sur le foncier non bâti :** 45,25% x 0,072747 = **3,29%**

En raison de la réforme évoquée précédemment, il faut ajouter à ces taux ceux de taxe d'habitation et de foncier non bâti résultant des transferts de l'Etat, du Département et de la Région.

En l'occurrence, les taux d'imposition d'ALM s'élèvent à :

- **Taxe d'habitation :** 1,19% + 8,55% = **9,74%**
- **Taxe sur le foncier bâti :** 2,18% + 0,00% = **2,18%**
- **Taxe sur le foncier non bâti :** 3,29% + 2,19% = **5,48%**

Les taux pour 2011 résultant d'une série de transferts de fiscalité et de taux additionnels décidés par notre assemblée, le pourcentage d'augmentation ne peut être calculé que de manière consolidée, soit :

Evolution en % entre 2011 et 2010 = (taux communaux + nouveaux taux d'ALM 2011) / (taux communaux + taux de fiscalité transférés 2010) - 1

Ce calcul aboutit aux résultats suivants : **+ 4,77% pour la taxe d'habitation, + 7,29% pour le foncier bâti, + 6,94% pour le foncier non bâti.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1612-2 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts articles 1609 nonies C,
Vu le Code Général des Impôts, articles 1636 B et suivants,
Vu la note de la DGFIP 2010/01/1170 du 7 janvier 2010 recensant les éléments de référence nationaux de 2009 à utiliser pour 2010,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

- Fixe, pour 2011 les taux additionnels suivants :
  - **1,19 %** pour la taxe d'habitation,
  - **2,18 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - **3,29 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.
- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à la majorité

5 Contre : Philippe BODARD, Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN, François GERNIGON, Gérard LE SOLLIEC
8 Abstention(s) : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD

*

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2011-87

FINANCES

FIXATION DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR L'EXERCICE 2011.

Rapporteur : M. André DESPAGNET

Le Conseil de Communauté,

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et instauré en contrepartie de nouvelles ressources fiscales pour les collectivités territoriales à compter de 2011.

La taxe professionnelle est remplacée, entre autres, par un nouvel impôt local : **la contribution économique territoriale (CET)** composée de :

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** assise sur la valeur locative foncière des entreprises
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** dont le taux est fixé au niveau national (de 0% à 1,5% en fonction du montant du chiffre d'affaires des entreprises).

L'année 2010 était une année de transition durant laquelle nous avons reçu **une compensation relais** composée de deux parts :

- La première est égale au produit des bases de TP 2010 (calculées hors réforme) par le taux de taxe professionnelle de 2009 (15,70%) d'Angers Loire Métropole,
- La seconde correspond au produit supplémentaire généré par l'augmentation du taux de CFE (16,13%) décidée par notre assemblée pour 2010.

A compter de 2011, la réforme s'applique pleinement. Angers Loire Métropole se voit donc transférer les produits de taxe professionnelle de la Région et du Département ainsi qu'une partie des frais de gestion de l'Etat (il s'agit des frais d'assiette et de recouvrement prélevés par l'Etat sur la fiscalité directe locale).

Ce transfert est réalisé grâce à la technique du « rebasage » de notre taux de CFE :

	Taux votés	Correction de la suppression abattement général à la base de 16%	Transfert de 5% des frais de gestion prélevés par l'Etat	**Taux de référence pour 2011**
Taux relais CFE 2010	16,13%			
Taux cotisation nationale de péréquation	1,59%			
Taux TP 2009 Département	7,17%			
Taux TP 2009 Région	2,80%			
	27,69%	**0,84**	**1,0485**	**24,39%**

Ce taux « rebasé » devient notre taux de référence servant de base à la fixation du taux pour 2011.

Angers Loire Métropole remplit les conditions (lien entre les taux et majoration spéciale) pour porter le taux 2011 au niveau du taux moyen national de CFE constaté en 2010 soit **25,22%** et générer ainsi un produit supplémentaire d'environ **650 000 €.**

Cette hausse représente une augmentation de 3,40% par rapport au taux de 2010 (taux rebasé de 24,39%), mais ne s'applique que sur les nouvelles bases de CFE (soit environ 20% des anciennes bases de taxe professionnelle).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1612-2 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, articles 1609 nonies C,
Vu le Code Général des Impôts, articles 1636B et suivants,
Vu la note de la DGFIP 2011-02-5245 du 10 février 2011 recensant les éléments de référence nationaux de 2010 à utiliser pour 2010,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Fixe, pour 2011, le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à **25,22 %.**

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à la majorité

8 Abstention(s) : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD

André DESPAGNET – Maintenant, nous allons voter le budget proprement dit.

Je vous demande l'autorisation de voter par bloc et non ligne par ligne.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des oppositions à ce que l'on vote par bloc, pour une question de pratique ? ... Merci beaucoup.

→ FINANCES
Budget primitif 2011

VOTE

BUDGET PRIMITIF 2011

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

185,4 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	105 325 429	121 736 628
Investissement	59 800 535	43 389 336
Opérations d'ordre	20 246 199	20 246 199
	185 372 163	**185 372 163**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	9 988 043
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 756 200
Chap 014	Atténuation de produits	48 975 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	20 405 486
Chap 66	Charges financières	2 380 000
Chap 67	Charges exceptionnelles	10 820 700
Chap 023	Virement à la section d'investissement	7 969 199
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 956 000
	TOTAL	123 250 628

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Produits services domaines ventes diverses	7 434 978
Chap 73	Impôts et taxes	73 396 000
Chap 74	Dotations et participations	39 643 875
Chap 75	Autres produits de gestion courante	1 110 300
Chap 76	Produits financiers	50 000
Chap 77	Produits exceptionnels	175
Chap 78	Reprise sur provisions	56 300
Chap 013	Atténuation de charges	45 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 514 000
	TOTAL	123 250 628

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

Investissement : dépenses

Chap 16	Remboursement d'emprunts	10 871 150
Chap 20	Immobilisations incorporelles	2 440 495
Chap 204	Subventions d'équipement versées	21 722 200
Chap 21	Immobilisations corporelles	9 219 400
Chap 23	Immobilisations en cours	13 335 290
Chap 27	Autres immobilisations financières	1 520 000
Chap 45	Opérations pour compte de Tiers	692 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 514 000
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	807 000
	TOTAL	62 121 535

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget principal

Investissement : recettes

Chap 10	Dotations, fonds divers	550 000
Chap 13	Subventions d'investissement	4 008 000
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	34 925 150
Chap 165	Dépôts et cautionnements reçus	4 186
Chap 20	Immobilisations incorporelles	50 000
Chap 27	Autres Immobilisations financières	1 012 000
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	7 969 199
Chap 024	Produits des cessions	2 840 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 956 000
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	807 000
	TOTAL	**62 121 535**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

Budget principal :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
5 abstentions : Philippe BODARD, Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN, François GERNIGON, Gérard LE SOLLIEC
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
5 abstentions : Philippe BODARD, Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN, François GERNIGON, Gérard LE SOLLIEC
Le conseil adopte à la majorité

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe eau

38,4 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 404 600	23 920 000
Investissement	13 357 500	7 842 100
Opérations d'ordre	6 645 400	6 645 400
	38 407 500	**38 407 500**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

> Budget annexe eau

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	7 381 400
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 803 700
Chap 014	Atténuation de produits	3 910 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	158 000
Chap 66	Charges financières	1 000 000
Chap 67	Charges exceptionnelles	151 500
Chap 023	Virement à la section d'investissement	1 855 400
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 225 000
	TOTAL	**24 485 000**

> Budget annexe eau

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Ventes de produits prestations de services	23 462 000
Chap 75	Autres produits de gestion courante	190 000
Chap 76	Produits financiers	2 000
Chap 77	Produits exceptionnels	266 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	565 000
	TOTAL	**24 485 000**

> Budget annexe eau

Investissement : dépenses

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	7 550 000
Chap 20	Immobilisations incorporelles	196 000
Chap 21	Immobilisations corporelles	2 150 500
Chap 23	Immobilisations en cours	3 161 000
Chap 27	Autres immobilisations financières	250 000
Chap 45	Opérations pour compte de Tiers	50 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	565 000
	TOTAL	**13 922 500**

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe eau

Investissement : recettes

Chap 13	Subventions d'investissement	1 200 000
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	6 542 100
Chap 27	Autres immobilisations financières	50 000
Chap 45	Opérations pour compte de Tiers	50 000
Chap 021	Virement de la section d'Exploitation	1 855 400
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 225 000
	TOTAL	13 922 500

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

Budget Annexe Eau :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe assainissement

32,1 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 495 500	19 057 000
Investissement	11 312 100	5 750 600
Opérations d'ordre	7 281 500	7 281 500
	32 089 100	32 089 100

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

> Budget annexe assainissement

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	6 857 700
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 456 300
Chap 014	Atténuation de produits	2 310 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	105 000
Chap 66	Charges financières	670 500
Chap 67	Charges exceptionnelles	96 000
Chap 023	Virement à la section d'investissement	3 766 500
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 655 000
	TOTAL	**19 917 000**

> Budget annexe assainissement

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Ventes de produits, prestations de services	18 010 000
Chap 75	Autres produits de gestion courante	90 000
Chap 77	Produits exceptionnels	957 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	860 000
	TOTAL	**19 917 000**

> Budget annexe assainissement

Investissement : dépenses

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 189 600
Chap 20	Immobilisations incorporelles	51 000
Chap 21	Immobilisations corporelles	434 000
Chap 23	Immobilisations en cours	8 937 500
Chap 27	Autres immobilisations financières	650 000
Chap 45	Opérations pour compte de Tiers	50 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	860 000
	TOTAL	**12 172 100**

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe assainissement

Investissement : recettes

Chap 13	Subvention d'investissement	4 391 500
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 179 100
Chap 27	Autres immobilisations financières	130 000
Chap 45	Opération pour compte de tiers	50 000
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	3 766 500
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 655 000
	TOTAL	**12 172 100**

Budget Annexe Assainissement :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe déchets

72,2 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 890 828	30 021 341
Investissement	22 985 900	18 855 387
Opérations d'ordre	23 337 513	23 337 513
	72 214 241	**72 214 241**

> Budget annexe déchets

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	10 384 590
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 814 700
Chap 014	Atténuation de produits	150 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	73 238
Chap 66	Charges financières	1 965 000
Chap 67	Charges exceptionnelles	6 503 300
Chap 023	Virement à la section d'investissement	2 232 513
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 403 000
	TOTAL	**30 526 341**

> Budget annexe déchets

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Produits services, domaines, ventes, diverses	3 134 500
Chap 73	Impôts et taxes	25 094 738
Chap 74	Dotations et participations	1 689 403
Chap 75	Autres produits de gestion courante	102 700
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	505 000
	TOTAL	**30 526 341**

> Budget annexe déchets

Investissement : dépenses

Chap 16	Remboursement d'emprunts	9 019 000
Chap 20	Immobilisations incorporelles	1 596 500
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 017 400
Chap 23	Immobilisations en cours	9 353 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	505 000
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	18 197 000
	TOTAL	**41 687 900**

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe déchets

Investissement : recettes

Chap 13	Subventions d'investissement	245 387
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	9 090 000
Chap 27	Autres Immobilisations financières	9 500 000
Chap 021	Virement de la section fonctionnement	2 232 513
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 403 000
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	18 197 000
	TOTAL	**41 687 900**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

Budget Annexe Déchets :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
Le conseil adopte à la majorité

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe Aéroport Angers-Marcé

2,0 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 217 000	1 354 000
Investissement	352 000	215 000
Opérations d'ordre	399 000	399 000
	1 968 000	**1 968 000**

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

> Budget annexe Aéroport Angers-Marcé

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	226 900
Chap 65	Autres charges de gestion courante	120 100
Chap 67	Charges exceptionnelles	870 000
Chap 023	Virement à la section d'investissement	41 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 000
	TOTAL	**1 475 000**

> Budget annexe Aéroport Angers-Marcé

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Ventes de produits, prestations de services	8 000
Chap 74	Subvention d'exploitation	1 201 400
Chap 75	Autres produits de gestion courante	4 600
Chap 77	Produits exceptionnels	140 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 000
	TOTAL	**1 475 000**

> Budget annexe Aéroport Angers-Marcé

Investissement : dépenses

Chap 20	Immobilisations incorporelles	35 000
Chap 21	Immobilisations corporelles	15 000
Chap 23	Immobilisations en cours	302 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 000
Chap 041	Opérations patrimoniales	20 000
	TOTAL	**493 000**

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe Aéroport Angers-Marcé

Investissement : recettes

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	195 000
Chap 27	Autres immobilisations financières	20 000
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	41 000
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 000
Chap 041	Opérations patrimoniales	20 000
	TOTAL	**493 000**

Budget Annexe Aéroport :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
Le conseil adopte à l'unanimité

Investissement : Dépenses – Recettes
Le conseil adopte à l'unanimité

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe transports

273,5 M€

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 953 631	53 574 561
Investissement	103 525 525	95 904 595
Opérations d'ordre	124 034 930	124 034 930
	273 514 086	**273 514 086**

> Budget annexe transports

Fonctionnement : dépenses

Chap 011	Charges à caractère général	3 329 170
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	693 861
Chap 014	Atténuation de produits	250 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	1 710 600
Chap 66	Charges financières	5 150 000
Chap 67	Charges exceptionnelles	34 820 000
Chap 023	Virement à la section d'investissement	3 318 830
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 404 100
	TOTAL	**53 676 561**

> Budget annexe transports

Fonctionnement : recettes

Chap 70	Ventes de produits, prestations services	60 561
Chap 73	Produits issus de la fiscalité	40 000 000
Chap 74	Subvention d'exploitation	13 491 000
Chap 75	Autres produits de gestion courante	10 000
Chap 77	Produits exceptionnels	13 000
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 000
	TOTAL	**53 676 561**

> Budget annexe transports

Investissement : dépenses

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000
Chap 20	Immobilisations incorporelles	556 973
Chap 21	Immobilisations corporelles	8 607 030
Chap 23	Immobilisations en cours	88 861 522
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 000
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	116 210 000
	TOTAL	**219 837 525**

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget annexe transports

Investissement : recettes

Chap 13	Subventions d'investissement	4 705 000
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	76 200 000
Chap 27	Autres immobilisations financières	14 999 595
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	3 318 830
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 404 100
Chap 041	Opérations d'ordre patrimoniales	116 210 000
	TOTAL	219 837 525

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

Budget Annexe Transports :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
2 abstentions : Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
2 abstentions : Laurent DAMOUR, Dominique BOUTHERIN
Le conseil adopte à la majorité

M. LE PRESIDENT - Daniel Raoul ?

Daniel RAOUL – Je voudrais simplement essayer de comprendre ce qui se passe au niveau des votes (dans d'autres assemblées, c'est plus clair) en particulier sur les budgets annexes qui n'ont pas été évoqués lors des deux interventions faites par Daniel DIMICOLI et par Laurent GERAULT. Serait-il indiscret de vous demander sur les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement, ce qui motive votre position pour que je puisse comprendre ou du moins, essayer ?

M. LE PRESIDENT – Monsieur GERAULT ?

Laurent GERAULT – Je vais vous répondre, M. RAOUL. Je trouve que vous avez toujours une façon un peu professorale (c'est le moins que l'on puisse dire !), sénatoriale sans doute, de nous juger avec beaucoup d'ironie. Je ne suis pas sûr que cela fasse avancer le débat ! Quand vous venez nous voir en disant que vous êtes d'accord avec un certain nombre de nos interventions, on ne vous entend jamais le dire en séance publique. Donc, moi aussi, j'aurais pu vous interroger sur un certain nombre de points sur lesquels, après que nous soyons intervenus en séance publique, vous nous dites ensuite que nous avions raison. Mais peu importe !

En tout cas, je vous rassure : nous sommes en cohérence avec ce que nous croyons essentiel. En effet, contrairement à ce que vous affirmez, nous n'avons jamais eu de plan de financement de l'ensemble de nos capacités d'investissement sur les décisions que nous prenons. Le seul plan d'investissement sur le tramway par exemple date du 9 décembre 2002 lorsque vous nous disiez clairement que l'on aurait besoin de 1,7 M€. Je vous invite, chers collègues, à lire les débats à l'époque, c'est dantesque !

Et puisque vous nous parlez des budgets Eau et Déchets, il nous semble être de notre responsabilité aussi de souligner que les décisions que nous prenons ont un coût pour les ménages. Quand j'entends dire que ce sont quelques euros par-ci par-là, je ne suis pas d'accord avec vous, M. le Sénateur. On ne peut pas se plaindre du pouvoir d'achat des Français à Paris et dire exactement l'inverse à Angers !

Pour ma part, j'essaye d'être cohérent avec ce que je dis à savoir que les charges sur les ménages angevins augmentent de 50 % sur l'eau, de 100 % sur les déchets, et que vous avez augmenté le prix du billet sur la partie transport.
Encore une fois, c'est un principe de responsabilité et puisque vous m'interrogez, je vous répondrai que tant que vous ferez l'autruche en considérant qu'augmenter tel ou tel budget ce n'est pas grave, tout en ne sachant pas combien cela va coûter, ni quels seront les coûts de fonctionnement, ni même l'impact que cela aura sur les Angevins, et quelques années après, nous faire voter une situation qui est celle d'aujourd'hui, il est de ma responsabilité, à ma place de simple conseiller communautaire, de dire que je ne suis pas d'accord avec cette logique. D'ailleurs, j'aimerais bien voir la logique qu'il y a derrière quand vous dites par exemple qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat et que vous prenez des décisions qui vont dans ce sens-là.

Donc, c'est mon droit, c'est de ma responsabilité et de ma cohérence de m'abstenir sur ces budgets annexes au regard de ce qui se passe depuis des années.

M. LE PRESIDENT – Merci M. GERAULT.

Je suis désolé, mais il y a certaines choses que vous venez de dire qui m'obligent à réintervenir. Certes au tout début, on avait parlé de 170 M€ pour le tramway sur pneus mais après mure réflexion et discussion, nous avons décidé de prendre l'option sur rails qui était effectivement lourde de conséquences mais bien plus pérenne. À Nancy où ils ont acheté un BOMBARDIER à pneus qui se trouve quasiment interdit de fonctionnement aujourd'hui, cela leur a coûté moins cher en investissement à l'époque mais cela leur coûte beaucoup plus cher maintenant que d'avoir un tramway sur rails.

Par ailleurs, je ne suis pas seulement un politique. Je n'exerce plus mais j'ai longtemps été médecin. Cela m'a valu de fréquenter toutes les classes sociales, notamment les plus pauvres d'Angers et je peux vous dire que de par leur situation, ces gens-là sont protégés par le système. Moi, je ne suis pas choqué, en tant que locataire, de payer un supplément d'impôt de 1,75 € par mois, je trouve cela normal. Ce n'est pas un "hold-up" sur l'investissement. Ce ne sont pas les taxes communales qui ont fait flamber le prix de l'immobilier, en tout cas cela ne l'a pas freiné puisque l'immobilier a augmenté de l'ordre de 20 à 25 % ces derniers temps et ces 20 à 25 % se traduisent en profits. Moi, je suis simplement quelqu'un qui aime la justice. Je considère que lorsque l'on a des sommes très importantes qui sont rapportées par les économies que l'on a faites et que l'on a investies, on peut partager un peu avec les autres de l'agglomération.

Le débat est clos. Nous continuons !

André DESPAGNET – C'est un vote de principe puisque les budgets ont déjà respectivement été votés.

Le budget général s'équilibre en fonctionnement, y compris les opérations d'ordre, à 253.330.530 € et pour ce qui concerne l'investissement, en sont inclus aussi les opérations d'ordre, à 350.234.560 €.

→ FINANCES
Budget primitif 2011

> Budget général

s'équilibre à **603 M€**
dont

	Fonctionnement		Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	105 325 429	121 736 628	59 800 535	43 389 336
Budget Eau	18 404 600	23 920 000	13 357 500	7 842 100
Budget Assainissement	13 495 500	19 057 000	11 312 100	5 750 600
Budget Déchets	25 890 828	30 021 341	22 985 900	18 855 387
Budget Aéroport	1 217 000	1 354 000	352 000	215 000
Budget Transports	45 953 631	53 574 561	103 525 525	95 904 595
Opérations d'Ordre	43 043 542	3 667 000	138 901 000	178 277 542
Budget Général	253 330 530	253 330 530	350 234 560	350 234 560

Angers Loire Métropole . Finances | Conseil de Communauté | Jeudi 21 Avril 2011

Budget Général :
Fonctionnement : Dépenses – Recettes
8 contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
2 abstentions : Philippe BODARD, Gérard LE SOLLIEC
Le conseil adopte à la majorité

Investissement : Dépenses – Recettes
8 Contre : Roselyne BIENVENU, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Caroline FEL, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD
2 Abstention(s) : Philippe BODARD, Gérard LE SOLLIEC
Le Conseil adopte à la majorité

M. LE PRESIDENT - C'est ainsi que le budget primitif 2011 est voté ! Merci beaucoup.

***

AUTRES DOSSIERS

**

POLE GARE +

Daniel LOISEAU – Présentation du premier projet d'immeubles tertiaires

angers loire métropole
communauté d'agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 AVRIL 2011

pôle gare plus
DURABLE, NOVATEUR ET VIVANT

POLE GARE +
SITE AUGUSTE GAUTIER
(ancien site SERNAM)
Résultat de la consultation d'opérateurs

Photo aérienne oblique

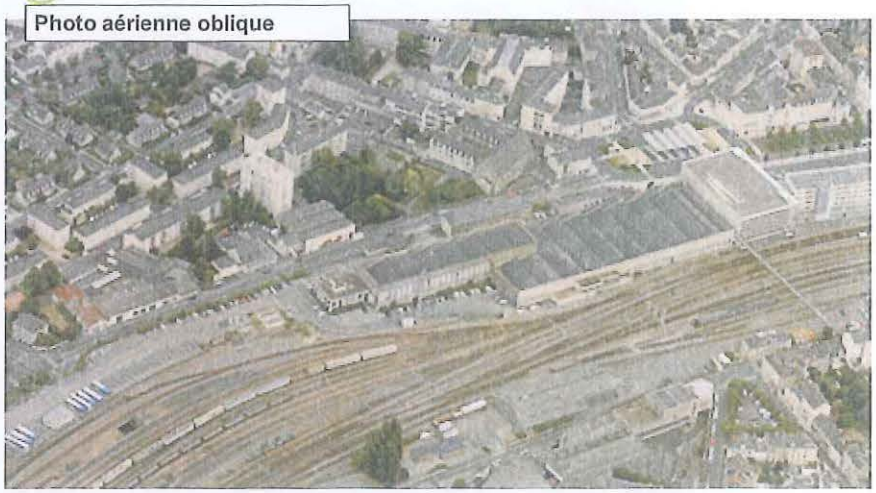

La consultation d'opérateurs

- Le programme : un ensemble à vocation tertiaire d'environ 20 000 m² SHON :
  - ✓1 ensemble hôtel 2 ★ ★ + 1 résidence service
  - ✓15 000 m2 de bureaux
  - ✓300 places de parkings dédiées aux bureaux
- et ce pour l'accueil d'environ 1 500 emplois

La consultation d'opérateurs

- Les candidats :

ICADE / PROMOCIL + Frédéric Rolland Architecte
EIFFAGE + Dominique Perrault Architecte
GIBOIRE + Jacques Ferrier Architecte
LAMOTTE + Reichen & Robert Architectes

- Le lauréat :

GIBOIRE + Jacques Ferrier Architecte

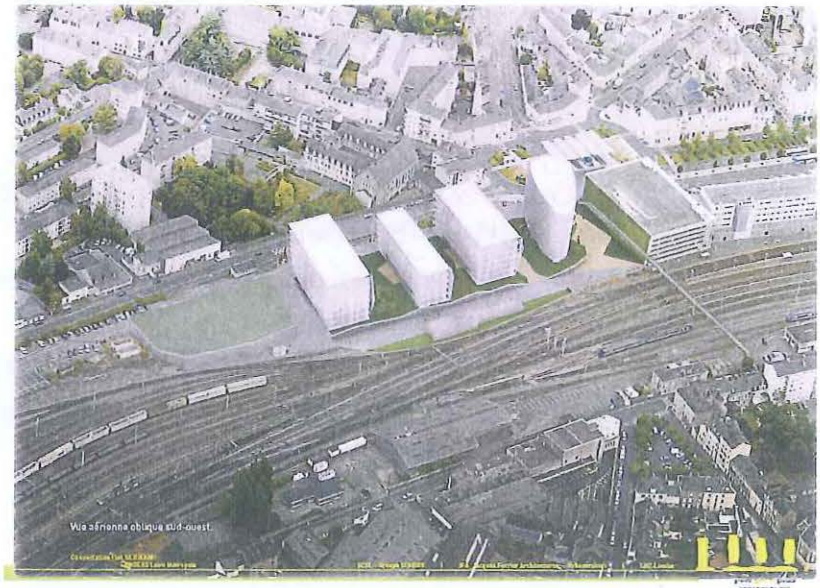
Vue aérienne oblique sud-ouest

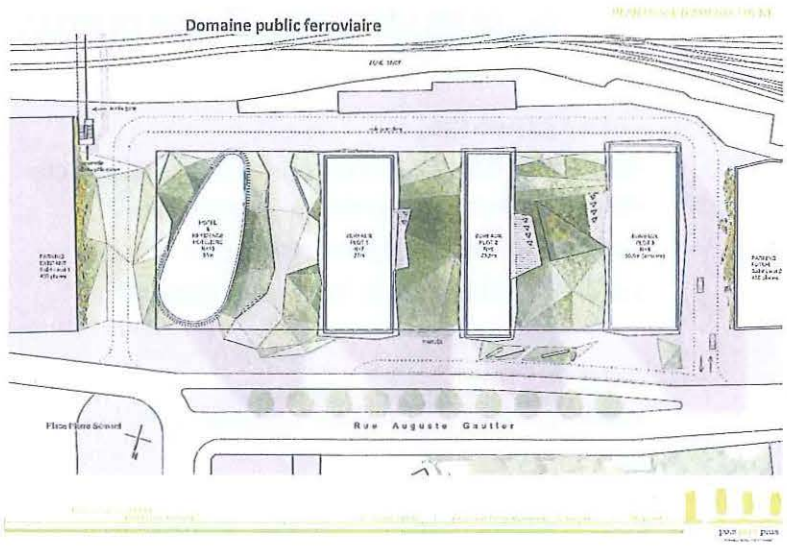
Domaine public ferroviaire
Rue Auguste Gautier

La Proposition Urbaine et Architecturale retenue

- **OCDL – GIBOIRE** promoteur Immobilier
- **Jacques FERRIER** architecte
- **SNC LAVALIN** B.E.T.
  - Quatre plots sur socle de stationnement paysagé
  - Transparence, légèreté du parti architectural
  - Un plot hôtelier phare

Autres points forts :

- Le portage d'une 1ère tranche de 13 000 m2
- La meilleure offre financière de rachat du site à 4,3 M€

- Rappelons que le site est appelé à recevoir à l'extrême Ouest :
  - **Un parking public de 450 places**

Calendrier :

- Fouilles archéologiques sur la moitié du site : fin 2011 à mi 2012
- Engagement travaux des deux 1ers plots (fouilles partiellement réalisées) : printemps 2012
- Engagement travaux parking (non impactés par fouilles) : janvier 2012
- Livraison parking et 1er plot bureaux : fin 2013

M. LE PRESIDENT – Effectivement, les fouilles archéologiques posent souvent problème dans l'avancée des travaux. La Culture ne faisant pas partie des compétences de l'agglomération (Dieu soit loué !), je précise qu'il n'y aura pas de musée archéologique à Angers, du moins pour l'instant.

Je rappelle que nous avons eu l'occasion sur la zone industrielle de Saint-Barthélemy d'arriver à maîtriser un peu les ambitions fortes des archéologues qui nous bloquaient complètement. Grâce à l'aide de l'État, en particulier du Préfet de l'époque, nous avions réussi à mettre de côté par exemple un espace sous lequel il y a, là aussi, un château à butte, mais on attendra un certain temps avant de le sortir. Par ailleurs, nous avons aussi d'autres endroits qui datent de l'époque mérovingienne où nous avons réussi à faire des fouilles accélérées.

L'archéologie est indispensable pour connaître l'histoire d'un territoire mais il ne faut pas privilégier la connaissance des morts aux dépens des vivants.

***

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2011-88

ADMINISTRATION GENERALE

SOCIETE LE VAL DE LOIRE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du Conseil de communauté en date du 28 avril 2008, M. Bernard Witasse avait été désigné pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de la Société le Val de Loire.

La Société le Val de Loire vient de nous informer que le mandat d'administrateur de M. Bernard Witasse arrivera à son terme lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 17 juin prochain et demande si celui-ci souhaite renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans.

En accord avec M. Bernard Witasse, il convient donc de renouveler le mandat d'administrateur de celui-ci.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L. 2121,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la candidature de M. Bernard Witasse pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de la Société le Val de Loire.

DELIBERE

Confirme le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Witasse, pour une durée de trois ans, au sein de la Société le Val de Loire.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2011-89

TOURISME

AUTORISATION DE DEPOT EN PREFECTURE D'UN DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU
Le Conseil de Communauté,

Les Offices de Tourisme sont classés par catégorie en fonction de critères définis dans le décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 et l'arrêté du 12 janvier 1999, relatifs aux normes de classement des offices de tourisme.

Ce classement est délivré par arrêté préfectoral pour une période de 5 ans.

L'office de Tourisme d'Angers Loire Métropole a été classé en catégorie 4 Etoiles par arrêté préfectoral en 2000 et en 2006.

La durée de ce classement étant arrivée à échéance, il convient de renouveler la demande de classement pour une période de 5 années sachant que l'office de Tourisme d'Angers Loire Métropole répond toujours aux exigences requises pour un classement dans la catégorie 4*.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 et suivants,
Vu le Code du Tourisme et notamment les articles D133-20 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,
Vu le décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 et l'arrêté du 12 janvier 1999 relatifs au classement des offices de tourisme,
Vu les articles D133-20 et suivants du Code de Tourisme,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 24 mars 2011,

Considérant qu'Angers Loire Métropole a un Office de Tourisme intercommunal classé 4 étoiles depuis 2000,
Considérant que le dernier classement délivré en 2006 par arrêté préfectoral a une durée de 5 ans et qu'il est arrivé à échéance,
Considérant qu'Angers Loire Métropole souhaite renouveler la demande de classement de son Office de Tourisme intercommunal.

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à déposer un dossier de demande de renouvellement de classement de l'office de tourisme d'Angers Loire Métropole auprès de la Préfecture de Maine et Loire.

LE PRESIDENT – Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier n° :6

Délibération n° :DEL 2011-090

TOURISME

AUTORISATION DE DEPOT EN PREFECTURE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE D'ANGERS EN COMMUNE TOURISTIQUE

Retiré de l'ordre du jour

***

Dossier n°: 7

Délibération n° : DEL-2011-91

EMPLOI ET INSERTION

MAISON DE L'EMPLOI D'ANGERS – CONVENTION QUADRIENNALE

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU
Le Conseil de Communauté,

La Maison de l'Emploi d'Angers, créée suite à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, exerce son activité sur le territoire de la Comunauté d'agglomération.

Elle a bénéficié, de 2007 à 2010 d'une convention avec l'Etat pour la mise en œuvre d'un plan d'actions s'inscrivant dans 3 axes :
- observation du territoire
- accès à l'emploi
- développement de l'emploi et création d'activités.

L'année 2010 a été mise à profit pour élaborer, avec les principaux partenaires contribuant aux activités de la Maison de l'Emploi, un nouveau plan d'actions pour la période 2011/2014.

Celui-ci compte 19 actions réparties en 4 axes, parmi lesquels on peut citer :
- un observatoire, une note de conjoncture et un diagnostic territorial emploi-formation
- la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée
- le développement d'un centre de ressources
- une démarche de soutien à « l'innovation pour l'emploi ».

L'Etat s'engage, dans le cadre d'une convention avec la Maison de l'Emploi, à apporter un financement annuel de 322 500 € en 2011 et 350 000 € en 2012, 2013, 2014.

Angers Loire Métropole contribue à la mise en œuvre des actions de la Maison de l'Emploi en apportant un financement de 150 000 € par an de 2011 à 2014. Une convention doit être établie pour préciser les engagements réciproques de la Maison de l'Emploi et d'Angers Loire Métropole.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 24 mars 2011,
Considérant le rôle d'Angers Loire Métropole dans la création et le fonctionnement de la Maison de l'Emploi d'Angers
Considérant le plan d'actions élaboré par la Maison de l'Emploi d'Angers pour la période 2011/2014

DELIBERE

Approuve la convention avec la Maison de l'Emploi d'Angers,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant, à signer cette convention,

Attribue pour l'exercice 2011 un financement de 150 000 € à la Maison de l'Emploi d'Angers,

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2011, chapitre 65, article 657 487 523.

Daniel LOISEAU – L'État s'est engagé à soutenir la Maison de l'Emploi pour un montant de 322.500 € en 2011 et, a priori, de 350.000 € en 2012, 2013 et 2014. Cette différence entre 322.500 € et 350.000 € reste à confirmer mais les 322.500 € sont, à coup sûr, acquis sur les quatre ans.

LE PRESIDENT – Je soumets cette délibération à votre approbation.
- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2011-92

EMPLOI ET INSERTION

MISSION LOCALE ANGEVINE - CONVENTION - ANNEE 2011

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU
Le Conseil de Communauté,

La Mission Locale Angevine créée à l'initiative des collectivités locales, réunit autour de celles-ci les services de l'Etat et les partenaires économiques et sociaux, pour mettre en œuvre une politique en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Les activités portent sur l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes, et, pour les plus en difficulté, sur un accompagnement vers l'emploi et la formation. Elle conduit également des actions dans divers domaines tels que la mobilité, la santé, le logement, l'accès aux droits ou la lutte contre les discriminations.

Son territoire d'intervention compte 77 communes.

Au cours de l'année 2010, ce sont plus de 7905 jeunes qui ont été accueillis par la Mission Locale, dont 7089 sur l'agglomération angevine, soit une augmentation de 18.7 % en un an.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, les jeunes sont accueillis au siège, rue Saint Léonard à Angers, ainsi que dans 14 relais de proximité répartis sur l'ensemble du territoire.

Un projet de réorganisation est à l'étude, qui devrait se concrétiser au cours de l'année 2011.Il devrait se traduire par une nouvelle répartition de l'accueil sur les sites de proximité.

Le financement de la Mission Locale Angevine est assuré principalement par les intercommunalités qui composent son territoire, l'Etat et la Région des Pays de la Loire.

Angers Loire Métropole a accordé, en 2010, en complément de la cotisation de base, des financements spécifiques concernant les relais de proximité et l'aide aux emplois jeunes.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a confié à la Mission Locale Angevine l'animation des 4 points emploi communautaires qui ont été créés dans le cadre du Plan de soutien à l'emploi en Octobre 2009, et elle finance le coût inhérent à cette mission.

Il est proposé de reconduire ces financements pour l'année 2011 pour un montant total de 505 712 € dont :
- 189 992 € pour l'aide au fonctionnement des relais de proximité
- 223 520 € pour l'aide aux emplois jeunes de la Mission Locale
- 92 200 € pour l'animation des points emplois communautaires

Une convention doit être établie entre la Mission Locale Angevine et Angers Loire Métropole, qui précise la nature de la subvention, le contrôle exercé par la communauté d'agglomération sur l'utilisation des fonds, et les conditions de réalisation. La durée de la convention est d'1 an et couvre l'année 2011.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la charte nationale des Missions Locales
Vu la convention d'adhésion d'Angers Loire Métropole à la Mission Locale Angevine,
Vu l'avis de la commission développement et innovations économiques – emploi en date du 24 mars 2011
Considérant le rôle important joué par la Mission Locale Angevine en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'agglomération angevine,
Considérant la politique de soutien à l'emploi et l'insertion mise en œuvre par Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve la convention avec la Mission Locale Angevine pour l'année 2011,

Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention,

Attribue à la Mission Locale Angevine une subvention de fonctionnement de 413 512 € ainsi qu'un financement de 92 200 € au titre des points emploi communautaires, pour l'année 2011

Impute la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2011, sur les articles : 6574 et 6281.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE – Monsieur le Président, si vous le permettez, avant de présenter la délibération, je voudrais intervenir quelques minutes pour dire que je suis en partie d'accord avec l'intervention de Laurent GERAULT de tout à l'heure sur la question des salaires et du cercle vicieux dans lequel on se retrouve. Les salaires n'ont pas augmenté depuis une vingtaine d'années alors que les impôts locaux ne font qu'augmenter du fait des transferts de compétences et de charges sur les collectivités territoriales d'un point de vue général. Donc, on est dans un vrai cercle vicieux et je rejoins ce qu'il disait de ce point de vue là.

Je le rejoins également sur la question de l'emploi mais là, je pense que l'on porte une responsabilité complète. J'en discutais mardi puisque j'étais à Nantes avec l'ensemble des élus responsables de l'emploi sur chacune des grandes villes de l'ouest. Et il s'avère que l'on a parfois quelques difficultés à faire entendre la politique de l'emploi, non pas par le Bureau exécutif d'Angers Loire Métropole ou par ses vice-Présidents, mais par l'ensemble des conseillers communautaires. En d'autres termes, je trouve que l'on parle peu, voire insuffisamment de l'emploi dans nos instances communautaires. Ce constat est partagé par l'ensemble de mes collègues sur toutes les villes du grand ouest alors que l'emploi et l'insertion sont des enjeux majeurs de notre société. J'en veux pour preuve que les deux délibérations précédentes, celle sur la Maison de l'Emploi et celle sur la Mission locale, ont été présentée par Daniel LOISEAU dans un brouhaha significatif du peu d'attention que portent les conseillers communautaires sur ce sujet.

Je trouve que c'est un peu facile de dire, en effet d'annonce, que l'on agit et qu'il faudrait agir sur l'emploi, mais de ne pas suffisamment en débattre dans les instances communautaire.

M. LE PRESIDENT – Permettez-moi de vous répondre.

D'abord, lorsque mes collègues disent : "Nos assemblées ne s'intéressent pas assez au sujet que je défends.", je leur réponds que leur responsabilité est aussi en cause et pas seulement celle des assemblées. Les assemblées suivent et s'intéressent à ce qu'on leur explique. C'est le principe même des commissions.

Ensuite, je n'ai jamais pensé qu'il fallait avoir un silence de tombe dans les assemblées. Sinon, je peux vous dire, ma chère collègue, que bien des fois, j'aurais le sentiment d'être très brimé. Le brouhaha ne veut pas dire un manque d'intérêt. Je suis persuadé que vous étiez très intéressée par ce que je disais au début de cette séance, mais que petit à petit vous faisiez aussi partie du brouhaha.

Par contre, nous agissons tous les jours pour l'insertion et dans nos communes, les uns et les autres, de manière plus ou moins nette, je vous le concède. De temps en temps, on a l'impression que d'aucuns s'en remettent à nous pour faire la chose bien, mais il y a aussi des interventions personnelles, privées, qui sont tout à fait intéressantes et qui pourtant sont à la limite de la responsabilité d'agglomération.

Deuxièmement, comme vous l'avez souligné et je vous en remercie, l'Agglomération n'a jamais "mégoté" sur le prix de l'insertion. Cela nous a toujours semblé important.

Par ailleurs, et vous le savez bien, il existe de multiples canaux qui nous permettent de travailler, de faire avancer nos convictions et qui ne se terminent pas forcément par une délibération. Les uns et les autres, nous participons à ces multiples réunions où nous passons un temps considérable pour trouver une solution si petite soit-elle parfois. Comme bien d'autres, je participe, avec mes collègues de la région ou des autres agglomérations, à une lutte permanente pour l'insertion. On n'a pas toujours le succès que l'on espère, mais cela ne prouve pas qu'il y ait désintérêt pour autant.

Je vous trouve sévère avec nous et je pense que vous avez aussi une part de responsabilité.

Merci.

Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE – J'assume entièrement cette part de responsabilité et j'essayerai de faire mieux !

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2011-93

EMPLOI ET INSERTION

STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2011- CONVENTION

Rapporteur : Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
Le Conseil de Communauté,

Angers Loire Métropole attribue annuellement une subvention de fonctionnement aux structures d'insertion par l'activité économique qui en font la demande et qui contribuent à la mise en œuvre de sa politique de l'emploi. Ces structures, de nature diverse (associations intermédiaires, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, GEIQ, Régies de quartier), ont en commun le recrutement de personnes éloignées de l'emploi, qui ont une faible productivité et qui nécessitent un sur-encadrement. Les surcoûts ainsi générés sont pris en charge par des financements publics apportés par l'Etat, le Département et Angers Loire Métropole.

Le Budget Primitif 2011 d'Angers Loire Métropole prévoit l'attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures d'insertion par l'activité économique présentes sur le territoire.

Il est proposé de signer une convention avec chacune de ces structures.

Il s'agit :

- de 8 chantiers d'insertion :
  - PCV / ASEA
  - Jardin de Cocagne Angevin
  - Chantier des Restos du Cœur
  - AFTMJ
  - Chantier « Espaces Naturels » - Promojeunes 49
  - Angers Mobilité Services
  - Atelier Ressources Anjou
  - Ateliers d'EDI CONSO

- de 6 entreprises d'insertion :
  - Apivet
  - Edi Conso
  - A Tout Métier
  - Ménage Service
  - Arbr'Anjou
  - Solidar'Auto 49

- de 2 associations intermédiaires :
  - Tremplin Travail
  - Espoir Services

- de 2 entreprises de travail temporaire d'insertion :
  - Id'ées Intérim
  - A2I

- de la Régie de Quartier de Trélazé

- du GEIQ BTP (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

Pour chacune de ces structures, la convention porte sur :

- l'activité de la structure d'insertion
- le type de public accueilli
- le financement accordé et son affectation
- la demande de la présentation d'un bilan en fin d'exercice justifiant de la bonne utilisation des fonds attribués.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques - Emploi en date du 24 mars 2011,
Considérant la politique de l'emploi mise en œuvre par Angers Loire Métropole
Considérant la demande de versement d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011 par les structures d'insertion par l'activité économique.

DELIBERE

Attribue une subvention de fonctionnement de :

- 35 000 € à PCV / ASEA
- 30 000 € au Jardin de Cocagne Angevin
- 15 000 € au Chantier des Restos du Cœur
- 14 000 € à l'AFTMJ
- 21 000 € à Promojeunes 49
- 11 500 € à Angers Mobilité Services
- 12 000 € à Atelier Ressources Anjou
- 7 700 € à Apivet
- 15 000 € à Edi Conso
- 8 000 € à A Tout Métier
- 13 000 € à Ménage Service
- 6 000 € à Arbr'Anjou
- 10 000 € à Tremplin Travail
- 40 720 € à Espoir Services
- 10 000 € à Id'ées Intérim
- 12 200 € à A2I
- 12 000 € à la Régie de Quartier de Trélazé
- 16 000 € au GEIQ BTP
- 11 500 € aux Ateliers d'Edi Conso
- 5 500 € à Solidar'Auto 49

Approuve les conventions avec ces organismes,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer ces conventions,

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2011, article 657.41.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation. Ce n'est pas parce qu'ils ne posent pas de questions qu'ils ne sont pas intéressés par le sujet.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2011-94

EMPLOI ET INSERTION

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDES (FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE) - CONVENTION TRIENNALE

Rapporteur : M. Frédéric BEATSE
Le Conseil de Communauté,

Créée en Septembre 1997 en Loire-Atlantique, puis régionalisée à compter de Janvier 2003, l'association FONDES « Fonds de Développement Solidaire » est un fonds territorial de France Active.

Elle soutient financièrement les initiatives qui favorisent l'insertion par l'économie, à travers :
- les structures d'insertion par l'économie
- les demandeurs d'emploi de longue durée qui créent ou reprennent une entreprise
- les entreprises qui implantent ou développent leur activité dans un quartier d'habitat social.

A travers ses interventions financières, FONDES favorise l'accès au prêt bancaire traditionnel des porteurs de projet qui présentent une insuffisance de garanties ou de fonds propres.
Elle dispose pour cela :
- d'un fonds de garantie sur emprunt, destiné à cautionner des prêts bancaires,
- d'un fonds d'intervention territorial, pour la mise en place de prêt d'honneur,
- de moyens de renforcement des fonds propres, mis à disposition par France Active.

L'association regroupe principalement des banques, des mutuelles et des collectivités territoriales (dont Angers Loire Métropole).

Depuis 2003, FONDES développe son action en faveur des structures d'insertion et des porteurs de projet du territoire de l'agglomération. C'est ainsi qu'en 2008, une convention triennale a été signée entre le FONDES et Angers Loire Métropole, couvrant la période 2008/2010.

Elle avait pour objectif d'amplifier l'action du FONDES sur le territoire de l'agglomération, Angers Loire Métropole apportant un soutien au fonctionnement de l'antenne locale, ainsi qu'un financement permettant d'abonder les fonds propres des associations.

Les bilans fournis pour chacune de ces 3 années ont montré le développement de l'intervention du FONDES sur le territoire.

Ainsi, en 2010, ce sont 53 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont bénéficié d'un accompagnement du FONDES ainsi que 60 créateurs d'entreprises, chômeurs ou habitants des zones urbaines sensibles.

Compte tenu de ces résultats, il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2011-2013, avec deux axes d'intervention.

1) accompagner l'emploi dans les structures de l'économie sociale et solidaire, avec des expertises financières pouvant déboucher sur des apports en fonds propres ou des garanties bancaires.
2) accompagner l'emploi via la création ou la reprise d'entreprises, en coordination avec les autres opérateurs de la création d'entreprises, à travers la garantie d'emprunt et l'attribution de micro crédits.

Le financement accordé au FONDES par Angers Loire Métropole pour mettre en oeuvre ces activités est le suivant :

	subvention de fonctionnement	abondement des instruments financiers
2011	20 000 €	40 000 €
2012	20 600 €	39 400 €
2013	21218 €	38 782 €

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 24 mars 2011,
Considérant la proposition du FONDES d'établir un partenariat avec Angers Loire Métropole dans le but de développer les moyens de financement à destination de l'économie solidaire
Considérant la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, inscrite dans l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole

DELIBERE

Approuve la convention triennale avec le FONDES

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer cette convention triennale

Attribue, pour l'exercice 2011, un financement de 60 000 € à FONDES

Impute la dépense correspondante au Budget Principal de l'exercice 2011, à savoir :
- pour la subvention de fonctionnement : article 657419-523
- pour le contrat d'apport en fonds associatif : ouvrir les crédits nécessaires à l'article 274-523 financé à due concurrence, par désaffectation des crédits inscrits à l'article 657419-523.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.
- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2011-95

EMPLOI ET INSERTION

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION ET FINANCEMENT D'ANJOU DOMICILE

Rapporteur : M. Frédéric BEATSE
Le Conseil de Communauté,

Anjou Domicile est une association qui s'est créée en 1997 pour constituer la plate-forme de services aux personnes du Maine-et-Loire.

Elle regroupe principalement des opérateurs de ce secteur appartenant à l'économie sociale (UNA, UDAD, Vie à Domicile, COORACE, FNARS), des organismes associés (CCAS), ainsi que des partenaires (Mutualité Anjou-Mayenne, Inter-CE DACC, Chèque Domicile, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, UD CFDT).

Elle crée alors une plate-forme téléphonique permettant d'informer les particuliers et de les orienter vers la structure compétente pour répondre à leurs besoins.

Elle constitue également un lieu d'échange et de réflexion entre ses adhérents, élaborant des outils communs pour développer la qualité, répondre à de nouveaux besoins, innover.

Les enjeux actuels
Depuis quelques années le contexte évolue fortement :
- croissance de la population âgée amenant un développement de la demande de services
- émergence de nouveaux besoins et d'un nouveau mode de consommation des services à domicile
- plan national de développement des services aux personnes, avec des mesures favorisant la création d'emplois dans ce secteur
- apparition de nouveaux opérateurs sur ce marché en développement

Face à ces enjeux, Anjou Domicile a formalisé son projet associatif et a élaboré des plans d'actions triennaux.

Angers Loire Métropole et Anjou Domicile ont signé deux premières conventions d'objectifs et de moyens sur les périodes 2007 à 2009 puis 2010.
Au regard de la qualité de l'action d'Anjou Domicile sur le territoire et des bilans positifs successifs élaborés, il est proposé de s'engager à nouveau sur une convention triennale pour la période 2011-2013.

Les axes sur lesquels portera la convention sont les suivants :

- l'intermédiation offre/demande de services ;
- l'intermédiation offre/demande d'emploi ;
- l'expertise ;
- la promotion du secteur ;
- l'ingénierie
- les activités transversales de la plate-forme.

Le coût total du plan d'actions d'Anjou Domicile s'élève à 227 k€ pour 2011. Angers Loire Métropole est sollicitée à hauteur de 38 K€. Pour l'année 2012, le plan d'actions s'élève à 283 K€ et Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 40 K€. Pour l'année 2013, le plan d'actions s'élève à 287 K€ et Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 42 K€.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 24 mars 2011,

Considérant la qualité de l'action d'Anjou Domicile sur le territoire depuis sa création,
Considérant les bilans positifs des deux précédentes conventions entre Angers Loire Métropole et Anjou Domicile,

DELIBERE

Approuve la convention triennale d'objectifs et de moyens entre Anjou Domicile et Angers Loire Métropole pour la période 2011 à 2013.

Autorise le Président ou son(a) représentante(e) à signer la convention.

Accorde à Anjou Domicile un financement de 38.000 € pour l'année 2011, 40.000 € pour 2012 et 42.000 € pour 2013.

Impute les dépenses au budget principal sur les crédits correspondants à l'exercice 2011 et suivants, article 6574 523.

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2011-96

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT - PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE D'ANGERS/LA MEMBROLLE - SECTEUR DE LA CHEVALLERIE - EXTENSION - DECLARATION DE PROJET - MISE EN COMPATIBILITE DU SCHEMA DIRECTEUR - MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME NORD OUEST.

Rapporteur : M. Jean-Luc ROTUREAU
Le Conseil de Communauté,

ANGERS LOIRE METROPOLE a réalisé une étude préalable pour évaluer l'opportunité d'un développement du parc d'activités communautaire ANGERS/LA MEMBROLLE, secteur de la Chevallerie.

Après analyse, ANGERS LOIRE METROPOLE a décidé d'engager l'extension du parc d'activités au nord, au lieu-dit « La Touche », sur une emprise approximative de 22 hectares.

Ce site, placé en bordure de la RD 775 (axe Angers/Rennes), permettra d'accueillir le projet d'une entreprise locale de regrouper ses trois sites de production en un seul, doté de capacités d'extension, soit une unité industrielle représentant en première phase plus de 50 000 m² de surface hors œuvre nette, le nombre d'emplois étant de l'ordre de 700 (création/transfert).

Angers Loire Métropole a confié, par délibération du 7 avril 2011, à la SPLA Anjou l'aménagement du Parc d'Activités communautaires Angers/La Membrolle – extension Nord du secteur de la Chevallerie, sur les communes de La Membrolle sur Longuenée et du Plessis Macé.

Hormis la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'aménagement du site ne nécessite pas de procédures particulières de type ZAC ou lotissement.

Le programme prévisionnel de l'opération d'aménagement consiste à :

- ✓ Modifier le giratoire nord de l'échangeur de la RD 775 pour créer un accès direct au terrain pour la desserte PL ;
- ✓ Aménager le chemin rural existant au Sud Est et son débouché sur la voie de desserte existante du parc d'activités de la Chevallerie pour création d'un accès VL ;
- ✓ Effacer la ligne HT traversant le site ;
- ✓ Raccorder le site aux réseaux (électricité, adduction d'eau potable, assainissement, télécom) ;
- ✓ Restituer les chemins agricoles et de randonnée qui traversent le site ;
- ✓ Prévoir les dispositifs techniques nécessaires (bassins d'orages, réserves incendie...)

Ainsi, le projet est compatible avec les documents d'orientations générales du futur SCOT, mais n'est pas compatible avec les orientations du SDRA approuvé le 1er juillet 1996, valant SCOT. Concernant le PLU secteur Nord Est de la communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole, approuvé le 7 juillet 2005, le projet n'est pas compatible dans la mesure où le site est actuellement classé en zone agricole (zone A). D'autre part, le projet n'est pas conforme aux dispositions de l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme relatif aux entrées de villes.

Une mise en compatibilité devra donc porter sur le SDRA et sur le PLU, afin d'intégrer règlementairement et graphiquement les éléments nouveaux, garants de la faisabilité du projet. La procédure de déclaration de projet au titre du Code de l'Urbanisme permet aujourd'hui cette possibilité.

Dans ce cadre, un dossier de déclaration de projet a été élaboré comprenant : un plan de situation, un plan périmétral, une notice explicative, une étude environnementale, un estimatif des coûts d'aménagement ainsi qu'un volet mise en comptabilité du Schéma Directeur de la Région Angevine (SDRA) valant SCOT et un volet mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Nord Ouest.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Environnement (art. L 126-1),
Vu le Code de l'Urbanisme (art. L 300-1, 300-4 et 300-5 et R 122-11, R 122-11-1, R 123-23, et R 123-23-1),
Vu la loi du 27 février 2004 relative à la démocratie de proximité (art 144), et notamment à la Déclaration de Projet
Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006,
Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010,
Vu le PLU Nord Est approuvé le 07 juillet 2005,
Vu le Schéma Directeur du SMRA approuvé les 1er juillet 1996 et 12 mars 1997,
Vu le dossier soumis à la concertation préalable,
Vu l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 mars 2011,

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole d'étendre le secteur de La Chevallerie du Parc d'Activités Communautaire d'Angers / La Membrolle sur le territoire des communes de La Membrolle-sur-Longuenée et du Plessis-Macé afin d'y accueillir ce regroupement d'activités.

Considérant qu'une annexe relative à l'intérêt général du projet expose les objectifs généraux à l'échelle de l'agglomération et de la commune,

DELIBERE

Approuve le dossier de déclaration de projet pour l'extension du Parc d'Activités communautaires Angers/La Membrolle – secteur de la Chevallerie – sur les communes de la Membrolle sur Longuenée et du Plessis Macé et son annexe.

Sollicite l'avis du Syndicat Mixte de la Région Angevine (SMRA) sur le volet mise en comptabilité du Schéma Directeur de la Région Angevine approuvé les 1er juillet 1996 et 12 mars 1997.

Approuve le volet mise en comptabilité du PLU Nord Ouest approuvé le 7 juillet 2005.

Demande au président d'organiser une enquête publique conjointe portant sur la Déclaration de Projet, le volet mise en comptabilité du PLU Nord Ouest et le volet mise en comptabilité du Schéma Directeur de l'Agglomération Angevine (SDRA).

Au vu de l'avis du commissaire enquêteur, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole devra, in fine, dans le cadre de la procédure de la Déclaration de Projet, approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et déclarer l'intérêt général de cette opération.

M. LE PRESIDENT – C'est une satisfaction de voir l'entreprise BOUVET rester sur notre territoire !

Y a-t-il des interventions ou des questions à propos de cette délibération ? ... Monsieur le Maire de la Membrolle, vous ne dites rien mais je rappelle que c'est aussi grâce à vous si l'entreprise BOUVET reste sur le territoire. Cela représente plus de 700 emplois aujourd'hui, avec une perspective de développement de 340 % du chiffre d'affaires. Il était donc important de garder chez nous cette deuxième entreprise privée de l'agglomération.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2011-97

GESTION DES DECHETS

TRI VALORISATION - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES POUR LES HABITANTS D'ANGERS LOIRE METROPOLE - CONVENTION AVEC ECO EMBALLAGES

Rapporteur : M. Gilles MAHE
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 14 octobre 2010, vous avez approuvé la candidature d'Angers Loire Métropole en tant que site pilote pour le tri et le recyclage des déchets d'emballages plastiques ménagers, dans le cadre de l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques ménagers (films, barquettes et pots) lancée par Eco Emballages.

La réponse de cet organisme étant favorable pour 100 % de la population d'Angers Loire Métropole, il convient de confirmer notre candidature à cette expérimentation.

Cette opération a été estimée neutre pour notre collectivité, en ce sens que les dépenses seront compensées par les recettes attendues et se traduira par un décalage de trésorerie pendant la première année.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis favorable de la commission Développement durable et environnement en date du 04 avril 2011,
Considérant l'intérêt de bénéficier de l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques pour 100 % de la population d'Angers Loire Métropole

DELIBERE

Confirme la candidature d'Angers Loire Métropole en tant que site pilote, dans le cadre de l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques ménagers lancée par Eco Emballages

Prend acte que cette extension des consignes de tri des emballages plastiques ménagers concerne 100 % de la population d'Angers Loire Métropole

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Impute les dépenses et les recettes correspondantes au budget annexe Déchets des exercices 2011 à 2013 aux articles concernés.

Gilles MAHE – Cette délibération est importante parce qu'elle aura un impact pour l'ensemble de nos concitoyens. Il s'agit de confirmer la candidature d'Angers Loire Métropole pour être site pilote sur l'extension des consignes de tri, c'est-à-dire faire en sorte que des flux qui aujourd'hui sont à destination des ordures ménagères résiduelles (les films, les barquettes, les pots de yaourt, etc.) puissent demain, si ECO EMBALLAGES confirme notre candidature, suivre des filières de recyclage.

Nous avions déjà demandé à être candidat puisque cette opération sur le territoire français, menée par ECO EMBALLAGES, concerne une population de 5 millions d'habitants. Un appel à candidatures a été lancé à l'ensemble des Collectivités. Nous y avions répondu et nous avons eu une réponse qui ne nous a pas satisfaits. En effet, nous étions retenus comme d'autres Collectivités mais pour appliquer cette extension de consigne de tri à 60 % seulement de la population. Nous ne trouvions pas acceptable que sur le territoire d'Angers Loire Métropole, certains habitants soient concernés par ces consignes et pas d'autres. Donc, à force de pression de notre Collectivité et des autres Collectivités aussi dans le cadre de cette expérimentation, ECO EMBALLAGES nous a répondu qu'ils étaient d'accord pour que toute la population, à 100 %, soit concernée par cette extension de tri.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup.

Je vous rappelle qu'ECO EMBALLAGES ne peut que se féliciter de ce partenariat qui existe avec nous depuis des décennies.

Je soumets cette délibération à votre approbation.
- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2011-98

RESSOURCES HUMAINES

ASSOCIATION COMITE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION

Rapporteur : Mme Marie-Thé TONDUT
Le Conseil de Communauté,

Angers Loire Métropole a confié la gestion des activités sociales du personnel communautaire à l'Association « Comité d'action sociale (CAS) de la Ville d'Angers, de la Communauté d'Agglomération d'Angers et du Centre communal d'action sociale », qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle aux agents des collectivités et établissements cités.

Une délibération du 17 janvier 2000 a décidé que ce partenariat devait faire l'objet d'une convention précisant notamment les responsabilités et engagements des parties et les modalités de contrôle. L'article 2 prévoit en particulier que l'établissement verse chaque année au CAS une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir sa mission.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de verser au CAS, une subvention de 201 053 €.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
Vu la délibération du 17 janvier 2000 fixant les termes de la convention conclue avec l'association « comité d'action sociale de la ville d'Angers, du District de l'agglomération angevine et du Centre communal d'action sociale,
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 7 avril 2011,

DELIBERE

Décide de verser au CAS, pour les actions détaillées dans le document joint en annexe, une subvention de 201 053 € ventilée et imputée comme suit :

- Budget principal – article 6574 83 499 €
- Budget annexe Déchets – article 6574 47 868 €
- Budget annexe Eau – article 6472 38 748 €
- Budget annexe Assainissement – article 6472 24 077 €
- Budget annexe Transports – article 6574 6 861 €

LE PRESIDENT - Je soumets cette délibération à votre approbation.
- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

M. LE PRESIDENT – Vous avez reçu la liste des décisions du Bureau permanent du 7 avril 2011. Je vous rappelle que le Bureau permanent se réunit tous les mois avec l'ensemble des maires de l'agglomération qui travaillent aussi en commission des finances. Je le rappelle pour ne pas laisser dire qu'il n'y a pas de commission des finances à Angers Loire Métropole. Il existe bien une commission des finances qui réunit les maires de toutes les communes.

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT DU 07 AVRIL 2011

N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Enseignement Supérieur	
1	Attribution d'une subvention de 2500 € à l'Université d'Angers pour le montage d'un projet ANR Blanc SVSES 2011 par le Laboratoire Ingénierie de la vectorisation particulaire INSERM UMR_S646	M. Jean-Claude ANTONINI Président. Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Patrimoine	
2	Autorisation du lancement et de la signature d'une procédure adaptée relative à la réalisation des prestations de télésurveillance, de gestion des alarmes et des interventions , de gardiennage et de surveillance et d'accueil de sécurité des sites de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS pour un coût total annuel estimé à 347 408 € HT soit 415 500 € TTC. L'estimation pour Angers Loire Métropole est établie à 8 361 € HT soit 10 000 € TTC par an.	M. Jean-Claude ANTONINI Président. Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Direction du Système d'Information Communautaire	
3	Autorisation de signature d'un marché subséquent n°5 dans le cadre d'un groupement de commande entre la Ville d'Angers, le CCAS, Angers Loire Métropole et les communes de l'Agglomération intéressées. Ce marché concerne la fourniture de matériels constituant le poste de travail standard et la fourniture de logiciels pour Angers Loire Métropole et les communes des Ponts de Cé et d'Ecouflant pour un coût annuel estimé à 800 000 € HT. Les besoins pour Angers Loire Métropole sont estimés à 200 000 € HT.	M. Jean-Claude ANTONINI Président. Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Urbanisme	M. Jean-Louis GASCOIN V.P.
4	Vente d'un ensemble immobilier en copropriété constituant le lot 106, situé 6 allée du Merisier sur la commune de Bouchemaine cadastré section AV n°178, d'une superficie de 2 607 m² à la SA HLM VAL DE LOIRE au prix de 76 296,87 €	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
5	Acquisition de deux propriétés agricoles sur la commune de Sainte Gemmes sur Loire, situées aux Ruettes, aux Epivents et à la Fontaine, d'une superficie totale de 33819 m² appartenant à Messieurs VILOUX et FROGER au prix de 121 189,03 €, par l'intermédiaire de la SAFER	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
6	Vente du site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Roseraie, situé boulevard d'Arbrissel sur la commune de Sainte Gemmes sur Loire, d'une superficie de 6 273 m², à la Ville d'Angers au prix de 190 001 €	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
7	Vente à la société Foncier Conseil d'une emprise de 28 166 m² sur la parcelle cadastrée section ZN n°168 et une emprise de 4 421 m² sur une parcelle section AA n°115 sur la commune de Saint Léger des Bois au prix de 154 329,52 € auxquels s'ajoutent les frais annexes de 28 591,40 €	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité

8	Accord de principe pour la vente à la société Autoroute du Sud de la France une emprise d'une superficie de 17 845 m² sur la parcelle cadastrée section ZI n°158, en vue de réaliser le future demi échangeur de Pellouailles	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
9	Cession à la commune de Trélazé d'un ensemble de parcelles , situées rue Ferdinand Vest « La Porée » sur la commune de Trélazé, d'une superficie totale d'environ 6 ha 55 a 68 ca, au prix de 2 € le m² soit un montant net vendeur d'environ 131 136 €	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Habitat et Logement	M. Marc GOUA V.P.
10	Attribution d'une subvention de 2 300 € à Monsieur et Madame MAURICE Wilfried et Hélène pour financer leur projet d'accession neuve situé à Beaucouzé, Clos Les Echats II, Lot n°6	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
11	Attribution d'une subvention de 2 300 € à Monsieur ROISNE Joachim et Mademoiselle LEMASSON Aline pour financer leur projet d'accession neuve situé à Beaucouzé, Clos Les Echats II, Lot n°11	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
12	Attribution d'une subvention de 2 200 € à Monsieur et Madame LE CHAIX Sébastien et Laurence pour financer leur projet d'accession neuve situé à Beaucouzé, Clos Les Echats II, Lot n°29	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
13	Attribution à la SEM SOCLOVA d'une subvention majorée d'un montant de 82 400 € pour une opération de construction de 6 logements collectifs situés Rue du Maréchal Juin à Angers	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
14	Attribution d'une subvention de 270 000 € à la SEM SOCLOVA pour la construction de 52 logements sis ZAC des Capucins – La Grande Fauconnerie sur Angers, pour un financement en PLUS et PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
15	Attribution d'une subvention de 434 517 € à la SEM SOCLOVA pour la construction de 48 logements sis Rue Abel Boutin Desvignes sur Les Ponts de Cé, à savoir 322 917 € pour les logements financés en PLUS et 111 600 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
16	Attribution d'une subvention de 21 000 € à la SA HLM Val de Loire pour la construction de 6 logements sis le Clos des Grands Prés sur Soulaines sur Aubance, à savoir 16 000 € pour les logements financés en PLUS et 5 000 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
17	Attribution d'une subvention de 1 005 378 € à la SA HLM Val de Loire pour la construction de 66 logements sis Zac de la Guérinière, Résidence Toffoli 2 sur Trélazé, à savoir 738 678 € pour les logements financés en PLUS et 266 700 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
18	Attribution d'une subvention de 167 600 € à la SA D'HLM LE TOIT ANGEVIN pour la construction de 13 logements sis rue Abel Boutin Desvignes sur Les Ponts de Cé, à savoir 125 600 € pour les logements financés en PLUS et 42 000 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
19	Attribution d'une subvention de 332 400 € à la SA d'HLM Anjou Castors pour la construction de 24 logements sis Avenue de l'Europe sur Montreuil Juigné, à savoir 214 404 € pour les logements financés en PLUS et 116 109 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
20	Attribution à la SA d'HLM LE VAL DE LOIRE d'une subvention majorée référentiel « Habiter mieux » d'un montant de 400 000 € pour une opération de construction de 53 logements collectifs situés ZAC Plateau de la Mayenne (Ilot A1) à Avrillé, pour un financement en PLUS et PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité

21	Attribution d'une subvention de 465 800 € à la SA d'HLM LE VAL DE LOIRE pour la construction de 39 logements sis quartier du Val 2 sur Montreuil Juigné, à savoir 336 800 € pour les logements financés en PLUS et 129 000 € pour les PLA Intégration	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
22	Attribution d'une prime de 10 000 €, à la SA d'HLM LE VAL DE LOIRE pour la réalisation de l'étude de conception bioclimatique préalable à la construction de 41 logements locatifs sociaux sis ZAC des Capucins – Ile Les Prés Sud sur Angers	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Emploi et Insertion	M. Daniel LOISEAU V.P.
23	Attribution d'une subvention de 2 000 € à la Maison de l'Emploi d'Angers destinée au financement du 2ème salon « Employeurs et Handicap »	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Eau et Assainissement	M. Marc LAFFINEUR V.P.
24	Avenant pour changement de dénomination du titulaire Laboratoire Départemental d'Hygiène et d'Hydrologie en Anjou Laboratoire	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
25	Conventions de servitude et d'indemnisations relatives à la parcelle cadastrée section A n°983 de 6600 m² appartenant à Monsieur BLANCHARD et exploitée par le GAEC COURCELLE, pour l'établissement à demeure d'une canalisation, l'accès temporaire le temps des travaux et définitif ensuite, ainsi qu'une réparation du préjudice causé par la privation de jouissance et d'exploitation du terrain	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
		M. Bernard WITASSE V.P.
26	Avenant n°7 au marché de travaux n°06-167 concernant l'opération de la station de dépollution de La Baumette, dont l'objet est de modifier la répartition des dépenses entre les cabinets d'architectes LE PRIOL et DE COQUEREAUMONT	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Tramway	M. Jean-Claude ANTONINI, Président.
27	Convention avec la Ville d'Avrillé et la SODEMEL pour l'aménagement de la Place du centre social à Avrillé. Construction d'un parking de proximité par la SODEMEL et financé par Angers Loire Métropole pour la somme de 72 610,29 €HT	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
28	Convention avec les héritiers de Mme DREVIN pour la prise en charge des frais relatifs à l'automatisation du portail de leur propriété sise 44 avenue Pierre Mendès à Avrillé pour un montant de 3 357,51 € TTC	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Administration générale Transport	M. Jean-Claude ANTONINI, Président
29	Remboursement aux entreprises et organismes suivants d'un montant global de 25 379,38 € de la taxe versement transport : - SDIS de Maine et Loire : 5 769,58 € - CESAME Ste Gemmes : 5 153,81 € - LE TOIT ANGEVIN : 2 865,60 € - GROUPE CASINO : 1 105,00 € - MCA FINANCE: 1 095,95 € - CAFETERIA BOURGETEAU : 1 044,20 € - ETS PETIT : 5 987,62 € - LINAK FRANCE : 2 357,62 €	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité

	Gestion des Déchets	M. Gilles MAHE V.P.
30	Convention avec la Ville d'Angers pour les apports de ses déchets municipaux sur le site de Biopole	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
31	Convention avec la Jeune Chambre Economique pour l'exploitation des informations obtenues dans le cadre de l'enquête de consommation ainsi que l'analyse de ces statistiques concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
32	Convention avec la Régie de quartier d'Angers pour le dépôt des déchets d'équipements électriques et électroniques au centre de Villechien, afin de promouvoir la réduction des déchets et le réemploi des objets	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Développement Durable	M. Gille MAHE V.P.
33	Attribution d'une prime de 500 € à Mme Chrystèle BLAIS et M. Eric DUMAINE dans le cadre du développement du solaire thermique	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
34	Attribution d'une prime de 500 € à M. Franck TRUMEAU et Mme Raphaëlle PENAUD dans le cadre du développement du solaire thermique	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Politique de la Ville et Cadre de Vie	M. Frédéric BEASTE V.P.
35	Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Angers, Trélazé et d'Agglomération concernant la mission d'observation – évaluation de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité
	Ressources Humaines	Mme Marie-Thé TONDUT, V.P.
36	Contrat de recrutement d'un négociateur foncier à la Direction Développement des Territoires	Le Bureau Permanent adopte à l'unanimité

Par ailleurs, vous avez également la liste des arrêtés que je prends, comme vous tous mes chers collègues, en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales.

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 21 avril 2011

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION	
2011-065	Désignation de Daniel RAOUL pour présider les séances du jury de concours relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert aux Pons de Cé	08/04/2011
2011-066	Désignation des membres représentant la profession de maîtrise d'œuvre et personnalités pour le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert aux Ponts de Cé	08/04/2011
	TRAMWAY	
2011-064	Avenant avec la SNCF au profit d'Angers Loire Métropole pour prolonger la convention d'occupation précaire et permettre le maintien d'un lieu d'accueil et d'informations relatif au tramway pour une durée de 2 mois et demi à compter du 18 avril 2011 et jusqu'au 30 juin 2011.	31/03/2011
	JURIDIQUE	
2011-067	Désignation de Me BROSSARD dans le cadre de la requête en référé expertise présenté par la SCI Les Perrières et la SCEA Domaine de Montgilet devant le TA de Nantes pour défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération	07/04/2011
	ADMINISTRATION GENERALE	
2011-068	Délégation de signature à M. Charles COUVREUR, rédacteur au service recrutement - emplois - effectif à la Direction des Ressources Humaines	08/04/2011
2011-069	Délégation de signature à Mme Céline BENESTEAU, rédacteur au service carrières / paie / cessation d'activités à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-070	Délégation de signature à Mme Bernadette MORCHOUAN, rédacteur chef au service recrutements - emplois - effectifs à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-071	Délégation de signature à Mme Marie - Claude LAMOUR, attachée principale territoriale, responsable du pôle développement à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011

Je vous demande de m'en donner acte.

Le Conseil communautaire prend acte.

Sur ce, je vous souhaite de joyeuses Pâques et vous invite à voir la maquette de Gare+ qui se trouve dans l'entrée.

Attendez, il y a encore une communication de Daniel RAOUL.

Daniel RAOUL – Merci M. le Président.

Je voulais juste dire aux conseillers communautaires de la commission Economie que la réunion de jeudi prochain est annulée faute de dossiers et en plus, urgents. Se situant en période de vacances scolaires, je pense que l'on peut reporter l'ensemble des dossiers.

La séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de Séance	**Le Président**
M. François GERNIGON	**Jean-Claude ANTONINI**

2011-072	Délégation de signature à M. Pascal DUFORT, directeur territorial, chargé de mission à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-073	Délégation de signature à M. Raoul RAVARY, attaché principal territorial, responsable du service recrutement - emplois - effectif à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-074	Délégation de signature à Mme Valérie ALUSSE - CAILLE, attachée territoriale, responsable du service paie - cessation d'activités à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-075	Délégation de signature à Mme Sarah LEQUIMENER, attachée territoriale, au service recrutements - effectif - emplois à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-076	Délégation de signature à Mme Sabine CHAUVELON, attachée principale territoriale, responsable du service formation - développement des compétences à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-077	Délégation de signature à Mme Fanny MAINGUET, attachée territoriale, chargée de mission études et projets à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-078	Délégation de signature à M. Damien GIBEAU, attaché territorial, responsable du service gestion des temps, santé, gestion intégrée à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-079	Délégation de signature à M. Christian GUIBERT, attaché territorial, responsable du système d'information à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-080	Délégation de signature à Mme Béatrice BLOUIN, attachée principale territoriale, au service recrutement - emplois - effectifs à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-081	Délégation de signature à Mme Sandra FROGET, rédacteur au service gestion des temps - santé - gestion intégrée à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011
2011-082	Délégation de signature à M. Daniel ROSSI, attaché au service formation - développement des compétences à la Direction des Ressources Humaines.	08/04/2011